



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fondation de Coopération Scientifique Institut Imagine

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
Fondation de coopération scientifique Institut Imagine
24 boulevard du Montparnasse - 75015 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Fondation de Coopération Scientifique Institut Imagine

24 boulevard du Montparnasse - 75015 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au Conseil d'Administration de l'Institut Imagine, Fondation de Coopération Scientifique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de Coopération Scientifique Institut Imagine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER), décrites de manière appropriée dans la note "Compte d'emploi des ressources" de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Fondation Imagine



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 28 juin 2023

KPMG SA

Isabelle Le Loroux

Associée

BILAN ACTIF

BILAN ACTIF	2022			2021
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	372 830	350 780	22 050	74 420
Immobilisations incorporelles en cours	35 710	35 710		
Avances et acomptes				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	18 318 248	15 568 851	2 749 397	3 300 830
Immobilisations corporelles en cours	682 304		682 304	460 036
Autres	5 734 364	3 808 570	1 925 794	1 779 788
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<u>Immobilisations financières</u>				
Participations et Créances rattachées	505 650	358 154	147 496	147 496
Autres titres immobilisés	3 725 350		3 725 350	3 725 350
Prêts				
Autres	300		300	300
TOTAL I	29 374 756	20 122 065	9 252 691	9 488 220
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 455 234		5 455 234	5 257 740
Créances reçues par legs ou donations				-
Autres	56 483 019		56 483 019	47 564 398
Valeurs mobilières de placement	17 703 109		17 703 109	11 206 992
Instruments de trésorerie				-
Disponibilités	20 504 985		20 504 985	9 010 845
Charges constatées d'avance	175 705		175 705	308 702
TOTAL II	100 322 052		100 322 052	73 348 677
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	129 696 808	20 122 065	109 574 743	82 836 897

BILAN PASSIF

BILAN PASSIF	2022	2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 000 000	1 000 000
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	5 652 794	3 103 324
Excédent ou déficit de l'exercice	5 219 493	2 549 470
Situation nette (sous total)	11 872 287	6 652 794
Fonds propres consommables	11 900 000	11 900 000
Subventions d'investissement	2 707 064	3 457 987
Provisions réglementées		
TOTAL I	26 479 350	22 010 780
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	9 445 062	2 948 570
TOTAL II	9 445 062	2 948 570
PROVISIONS		
Provisions pour risques	702 552	702 552
Provisions pour charges	188 405	292 901
TOTAL III	890 957	995 453
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 670 305	5 118 991
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 230 835	2 877 630
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	314 256	132 827
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	61 543 978	48 752 645
TOTAL IV	72 759 374	56 882 094
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	109 574 743	82 836 897

COMPTE DE RESULTAT – Partie 1

COMPTE DE RESULTAT - PARTIE 1	2022	2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	4 441 191	2 283 250
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	17 130 329	15 298 571
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	6 654 919	2 395 299
Mécénats	4 821 400	640 000
Legs, donations et assurances-vie	37 500	10 185
Contributions financières	2 687 163	2 592 371
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 497 424	1 472 516
Utilisations des fonds dédiés	2 948 570	2 368 660
Autres produits	3 348	58 840
TOTAL I	40 221 844	27 119 693
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	3 427 407	2 492 184
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	6 330 299	5 834 916
Aides financières	4 343 695	2 983 755
Impôts, taxes et versements assimilés	442 381	418 269
Salaires et traitements	7 373 899	6 760 102
Charges sociales	2 723 387	2 549 830
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 743 576	1 925 331
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	9 445 062	2 948 570
Autres charges	285 129	237 312
TOTAL II	36 114 836	26 150 270
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	4 107 008	969 423
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	34 735	20 435
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change	814	13 825
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	35 548	34 260
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	3 804	4 330
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		825
TOTAL IV	3 804	5 155
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	31 745	29 105
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	4 138 753	998 528

COMPTE DE RESULTAT – Partie 2

COMPTE DE RESULTAT - PARTIE 2		
	2022	2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	1 080 875	2 428 260
<i>Dont correction d'erreur</i>	-	1 130 889
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	1 080 875	2 428 260
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	135	4 224
Sur opérations en capital	-	873 094
<i>Dont correction d'erreur</i>	-	869 122
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	135	877 318
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	1 080 740	1 550 942
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	41 338 267	29 582 213
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	36 118 774	27 032 743
EXCEDENT OU DEFICIT	5 219 493	2 549 470
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	50 776	78 547
Prestations en nature	2 703 525	102 907
Bénévolat	16 257	16 213
TOTAL	2 770 558	197 667
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	- 31 935 -	78 547
Mises à disposition gratuite de biens	- 18 841 -	
Prestations en nature	- 2 703 525 -	102 907
Personnel bénévole	- 16 257 -	16 213
TOTAL	- 2 770 558 -	197 667

Annexes

PREAMBULE

Cette annexe détaille les comptes annuels de l'Institut *Imagine*, clos le 31/12/2022.

Les comptes annuels 2022 sont présentés en application du nouveau règlement comptable n° 2018-06, mis en œuvre à partir de l'établissement des comptes 2020.

Pour mémoire, en vertu de ces dispositions, plusieurs modifications substantielles ont été appliquées par rapport aux exercices antérieurs à 2020 et conformément à la présentation des comptes au 31/12/20 :

- Éléments descriptifs complémentaires intégrés à la présente annexe concernant :
 - o La description de l'objet social de la Fondation,
 - o La politique de gestion de la dotation consommable,
 - o Un ensemble de tableaux nouveaux complémentaires détaillés plus bas.
- Nouvelle présentation du compte emplois ressources en deux documents :
 - o Compte de résultat par origine et destination (CROD), nouveau document réglementaire, correspondant à l'ancien compte d'emploi annuel des ressources globalisé avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emploi,
 - o Compte emplois ressources (CER) qui vise à présenter les seules ressources issues de la générosité du public, par origine et affectation.
- Retraitements comptables majeurs impactant la présentation du bilan, du compte de résultat, du CROD et du CER, et concernant majoritairement :
 - o Le traitement des subventions d'investissement dont l'intégralité des montants antérieurs à 2020 a été portée au passif, avec reprise des quotes-parts en recettes exceptionnelles,
 - o Le traitement des fonds dédiés au passif, dont une partie très substantielle bascule en produits constatés d'avance, les fonds dédiés étant dorénavant réservés i) aux financements fléchés sans durée d'exécution (très peu fréquents) ii) aux dons et mécénat (personnes physiques et sociétés commerciales) ; ils n'intègrent donc plus les mises en réserves des subventions fléchées, publiques et privées, qui y figuraient précédemment et qui sont désormais traités en produits constatés d'avance,
 - o Identification d'une nouvelle typologie de produits d'exploitation « contributions financières » regroupant les financements des organismes privés à but non lucratif qui figuraient précédemment au sein des ressources liées à la générosité du public au titre des subventions privées ou des dons manuels fléchés,
 - o Intégration au bilan des montants pluriannuels faisant l'objet d'engagement contractuels des financeurs publics et privés.

Les comptes clos au 31/12/2022 présentent ainsi un total de bilan avant répartition de **109 574 743 euros** (contre 82 836 897 euros en 2021) et un compte de résultat dégageant un excédent de **5 219 493 euros** (après un excédent de 2 549 470 euros en 2021 et 3 016 795 euros en 2020).

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations générales

Objet social et missions sociales

L'Institut *Imagine* a pour vocation d'accélérer les avancées diagnostiques et thérapeutiques au bénéfice des patients atteints de maladies génétiques. Pour cela, il a pour mission de développer des programmes de recherche fondamentale, translationnelle et clinique, de soins, de formation et de valorisation, visant l'accélération de l'innovation en santé et du transfert de technologies afférentes pour les unités de recherche et les unités cliniques qui le composent, telles que fédérées au sein des programmes intégrés de recherche et de soins qui fondent les projets de sa feuille de route stratégique.

Dans sa délibération n° 2011-02, le Conseil d'administration a défini l'objet social de la Fondation en l'article 1er de ses statuts (Décret du 16 août 2011 portant approbation des modifications apportées aux statuts d'une fondation de coopération scientifique).

L'Institut « est un centre d'excellence sur les maladies génétiques, au sein de l'hôpital Necker - Enfants malades et de l'université Paris Descartes. Il s'appuie sur des équipes de recherche biomédicale de réputation mondiale, sur des services de soins reconnus, sur une formation universitaire spécifique et sur une valorisation efficace des découvertes.

Tout établissement, organisme de recherche ou d'enseignement supérieur et de recherche, public ou privé, français ou étranger, groupement de coopération sanitaire, centre hospitalier et universitaire, centre de lutte contre le cancer, ainsi que toute autre personne morale de droit privé telle qu'une entreprise, une fondation ou une association, peuvent participer à ce centre, comme fondateur ou comme membre partenaire.

La fondation a pour but d'apporter à l'Institut des maladies génétiques des moyens complémentaires dans le cadre d'une stratégie qui vise à renforcer l'interactivité scientifique et le rayonnement international, permettant d'attirer des scientifiques de haut niveau et d'accueillir de jeunes talents au bénéfice de la santé et du progrès médical. Elle intègre un objectif de valorisation et d'initiatives de transfert de technologies et s'ouvre au secteur privé. »

Moyens mis en œuvre

L'article 1 des statuts de la Fondation se poursuit ainsi :

« Pour l'accomplissement de ces missions, la fondation :

1. met en place tous les moyens requis,
2. conclut avec l'Etat une convention précisant les objectifs en termes d'ouverture internationale et de mise en œuvre d'une stratégie scientifique, ainsi que les indicateurs scientifiques et financiers permettant d'en suivre la réalisation,
3. conclut avec les fondateurs des conventions pluriannuelles précisant les conditions de leur collaboration avec la fondation. »

Pour accomplir son objet et ses missions sociales, la Fondation *Imagine* a pour mission d'apporter des moyens complémentaires aux composantes de l'institut en développant le recours aux subventions publiques nationales et européennes ainsi qu'aux subventions privées, y compris à l'international, en déployant une politique de contractualisation avec le monde socio-économique en matière de collaborations avec et de prestations pour l'industrie, ainsi qu'en mettant en œuvre une campagne de collecte faisant appel à la générosité du public.

L'institut déploie une feuille de route stratégique validée par ses membres fondateurs et soumise à l'approbation du jury international des instituts hospitalo-universitaires (IHU), visant i) une trajectoire financière pluriannuelle de soutenabilité par levée de fonds publics et privés, couplant ressources collectives au bénéfice des programmes, des dispositifs et des moyens de fonctionnement spécifiques de l'institut et ressources hébergées ciblant des projets de recherche spécifiques, ii) des programmes de travail déclinant

des dispositifs et outils d'accélération en matière de cohortes et bases de données, génomique et bio-informatique, plateformes physiopathologiques, recherche clinique, ressourcement scientifique et création de valeur, formations par et à la recherche, sciences humaines et sociales, développement et exploitation, iii) un corpus contractuel pluriannuel avec ses membres fondateurs.

Les conventions pluriannuelles avec les membres fondateurs en cours ont été soumises à l'approbation du Conseil d'administration en sa séance de décembre 2018 pour une durée alignée sur celle de la labélisation de l'Unité mixte de recherche 1163 par l'INSERM et l'Université Paris Cité. Elles s'appliquent du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2024. Conformément à la convention attributive d'aide de l'ANR n° ANR-10-IAHU-01 du 3-11-2011, elles précisent les conditions de la collaboration des membres fondateurs avec la Fondation et garantissent la transparence des flux financiers et leur processus d'affectation aux activités de soins, de recherche, de formation et d'innovation.

Informations sur la politique de gestion des dotations

En vertu des articles 433-1 à 433-3 du NRC 2018-06, une information sur la politique de gestion des dotations consommables et des dotations non consommables doit être donnée au Conseil.

La dotation initiale de la Fondation est constituée des apports en fonds propres de ses membres fondateurs selon la répartition suivante :

Dotation initiale

	Montant au 31/12/2021	Variation de l'exercice	Montant au 31/12/2022
AP-HP	250 000 €		250 000 €
INSERM	250 000 €		250 000 €
Université Paris Descartes	200 000 €		200 000 €
AFM	3 200 000 €		3 200 000 €
Mairie de Paris	1 000 000 €		1 000 000 €
Fondation HP-HF	4 000 000 €		4 000 000 €
Etat	4 000 000 €		4 000 000 €
Total	12 900 000 €		12 900 000 €
Reprise dotation initiale	- €		- €
Total net	12 900 000 €	- €	12 900 000 €

Conformément à l'article 12 des statuts de la Fondation, La part non consommable de la dotation est fixée à 1 000 000 euros.

La part non consommable de la dotation est actuellement sécurisée au sein des immobilisations financières à l'actif de la Fondation (contrat de capitalisation).

La part consommable de la dotation, intégralement reconstituée à l'issue des comptes 2017, demeure intacte en 2022. Elle est couverte à date de clôture par le montant des placements financiers sur comptes à terme.

L'article 14 des statuts précise par ailleurs que « les ressources annuelles de la fondation se composent :

1° du revenu de la dotation et de la partie de cette dernière consacrée au financement des actions de la fondation, étant précisé que la fraction de la dotation susceptible d'être consommée annuellement ne peut excéder 20% du montant initial de la part consommable de la dotation ;

2° des dons et des legs ;

3° du produit des libéralités et des biens immobiliser ;

4° des revenus de la valorisation des découvertes issues des recherches réalisées dans l'institut ;

5° de toutes autres ressources et notamment du produit des ventes et des rétributions perçues pour service rendu ».

La partie consommable de la dotation peut ainsi faire l'objet d'une reprise pour les besoins de financement des actions de la Fondation.

Il a par conséquent été décidé par le conseil d'administration dans sa délibération du 29 juin 2021 une politique de gestion de la dotation ainsi définie :

- La politique de gestion de la dotation de la Fondation vient confirmer la possibilité de consommation annuelle fixée par les statuts de la Fondation en ses articles 12 et 14, ainsi que les conditions venant la limiter par détermination d'un seuil de part non consommable à 1 million d'euros et d'un plafond maximal de reprise sur un même exercice de 20% de la part consommable.
- Elle vient préciser qu'il ne sera fait appel à ce recours qu'à titre exceptionnel et après épuisement des autres ressources de la Fondation, cette dernière mettant tout en œuvre pour dégager par ses produits d'exploitation les ressources financières nécessaires au financement de ses projets. En cas d'épuisement des ressources mobilisables pour l'exercice en cours, le déficit potentiellement généré viendra consommer prioritairement le report à nouveau précédemment constitué.
- La Fondation se fixe par conséquent pour objectif de reconstituer intégralement sa dotation à l'issue d'une éventuelle reprise, sous réserve des projets d'investissements qui auraient été décidés par le Conseil d'administration.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Dynamique

L'année 2022 constitue une année de transition marquée par la sortie de la crise et de changement d'échelle marqué par les taux de croissance des différents postes du bilan (actif net +37%) et du compte de résultat (produits +39%).

Les grands équilibres des comptes 2022 sont la traduction d'une **dynamique très soutenue de recherche** permise à la fois par une **mobilisation importante de fonds privés issus des dons et du mécénat** et par les **réussites à des appels à projets structurants**. Les forts taux de croissance sont ainsi la résultante des succès des équipes bénéficiaires de **contrats publics et privés en nombre et volume croissants** (nouveaux grants européens d'envergure remportés, taux de succès confirmés à l'appel à projet générique de l'ANR, déploiement des programmes de Recherche Hospitalo-Universitaire, maintien d'une forte dynamique de contrats industriels), de **ressourcement scientifique** permis par les appels d'offre de la fondation *Imagine* (recrutement à l'international, financements de maturation, de prématuration et de bioentrepreneuriat, programmes de formation par et à la recherche, double-cursus, programmes en sciences humaines et sociales), de **développement des plateformes** dédiées à l'exploration des données (analyse en cellule unique, génomique, bioinformatique, datascience et intégration des omiques) et de jalons cruciaux atteints dans le déploiement des **stratégies de communication** (campagne de notoriété, espaces gracieux de diffusion médiatique, ouverture à la société) et de **levée de fonds** (gala de charité *Heroes for Imagine*, officialisation de la campagne grands donateurs, lancement de chaires mécénales et instruction d'un fonds de partage, poursuite des opérations de marketing et d'arrondis solidaires, fidélisation des donateurs).

Malgré l'impact des suites de la crise sanitaire et économique traversée, l'exécution de l'ensemble des programmes et des dispositifs prévus par sa feuille de route s'est nettement accélérée lors de l'exercice 2022 et les taux d'avancement des projets sur contrats hébergés ont progressé.

Cette dynamique a été permise par une **mobilisation des fonctions support à la recherche**, dans un contexte de renouvellement de membres clés de l'équipe de direction.

Les comptes 2022 se clôturent en **conformité aux perspectives de clôture et dans le respect des équilibres du budget voté**, la solidité du pilotage resserré permettant la conduite des actions prévues par la feuille de route stratégique de l'institut 2019-2028. **Trésorerie et résultat** de l'exercice traduisent le maintien de la santé financière de l'institut. L'effet de levier de l'investissement de l'Etat souhaité par le programme investissement d'avenir est garanti par la **poursuite de la décroissance de la part de la subvention IHU** dans le total des produits au profit des fonds propres levés, publics et privés. Le taux d'affectation des fonds issus de la générosité du public aux **missions sociales** de l'institut atteint **90%**, les **taux de croissance** des volumes gérés par la fondation appelant une **adaptation et un renfort des services support administratifs**, à poursuivre dans l'avenir.

Contexte et cadrage

Après l'année charnière 2019 où la Fondation *Imagine* s'était vue prolongée par décision du Premier Ministre en tant qu'Institut hospitalo-universitaire (IHU) pour la période 2020-2024, et attribué une subvention complémentaire de 17 millions d'euros sur cette période au titre du programme investissement d'avenir, les années précédant l'exercice 2022 avaient été fortement marquées par la crise sanitaire et économique, appelant dans le même temps un pilotage resserré des mesures de la feuille de route de l'institut (mises en œuvre conditionnées, lissage ou report) et une stratégie de riposte visant à repenser les modèles de levée de fonds et à maintenir un niveau élevé de développement des projets malgré la contrainte.

Dans la continuité, le conseil d'administration avait validé en décembre 2021 un **budget prévisionnel 2022** traduisant une poursuite en 2022 de la stratégie de riposte à la crise initiée fin 2020. Cette stratégie de riposte se fondait sur une **ambition contrôlée et raisonnée** – visant à sécuriser le programme socle IHU1 et à accélérer sur les priorités stratégiques essentielles validées en feuille de route - toujours **conjuguée à un pilotage resserré** des mesures.

L'exercice prévisionnel avait été ainsi voté en déficit limité à 1M€, étant entendu que ce budget comprenait un certain nombre d'hypothèses pessimistes dont la révision permettrait d'améliorer le résultat et que ce déficit était **intégralement équilibré par les réserves constituées** au titre de la gestion des exercices précédents. Par ailleurs, les risques de construction budgétaire avaient été précisément mesurés (de l'ordre de 3,1M€), liés principalement aux projections de recettes tirées du mécénat, ces risques étant intégralement couverts par les réserves importantes de l'institut inscrites en **report à nouveau** (5,7M€ en clôture 2021) et l'identification de mesures conditionnées (pour 1,3M€) pouvant être suspendues autant que nécessaire pour garantir le respect des grands équilibres budgétaires. En cas de risque supérieur, étaient envisagées l'accélération potentielle de la cinétique de consommation de la dotation PIA-IHU et, en dernier recours, « à titre exceptionnel après épuisement des autres ressources de la Fondation », une reprise sur la dotation consommable.

Les **fondements du pilotage** reposaient ainsi sur une construction méthodologique en trois dimensions (programme socle, programme d'accélération, exécution des contrats hébergés sur recettes acquises), une mécanique fine d'affectation des recettes à chacun des postes de dépenses et un séquençement mensuel de l'ensemble des mesures.

Comme pour l'exercice 2021, ce pilotage avait été d'emblée mesuré aux fins de **préserver le programme socle de l'IHU** et de ne pas grever trop sévèrement la **dynamique de mise en œuvre des priorités stratégiques** de la feuille de route de l'IHU validées par le Conseil scientifique international d'octobre 2019 et le Conseil d'administration de décembre 2019 : priorité au ressourcement scientifique appelant notamment au maintien du programme socle de l'IHU et du lancement de l'appel d'offres international « nouvelle équipe » ainsi qu'à la poursuite des programmes CrossLab et Springboard (accélérateur financier et d'expertise), au renforcement bioinformatique et science des données, à l'intégration clinique/recherche, aux études de programmation de l'extension du bâtiment, au programme d'accompagnement des jeunes chercheurs, au plein développement des actions de notoriété de l'institut en termes de développement et de levée de fonds et au développement du programme Sciences humaines et sociales et rôle sociétal de l'institut.

Au-delà de ces priorités stratégiques, la décision avait été prise de **décaler en 2023 un certain nombre de mesures** de la feuille de route représentant 1,3M€ (report des appels d'offres Imagine Crosslab 3 et Springboard 3, décalage Sciences Humaines et Sociales et Maladies Génétiques Rares 3 et report de certains des postes bioinformatiques, de la majorité des renforts de recherche clinique ainsi que du renfort des services support, notamment concernant la levée de fonds, l'accélérateur financier, l'administration et les finances).

Lors de l'approbation du budget 2022, cet équilibre avait été présenté sur une hypothèse très circonscrite de réalisation du gala Heroes (2M€) - la tenue de l'évènement étant encore incertain au moment du vote du budget, mais avec des hypothèses plus risquées sur les grands donateurs, notamment quant au développement de la philanthropie internationale et à certains engagements non formalisés (risque alors précisément mesuré à 1,3M€).

La **vente de charité Heroes** s'est déroulée le 12 septembre 2022. Elle a permis d'encaisser 6,3M€ en 2022 sur les 8,2M€ annoncés en clôture de soirée, dépassant les prévisions les plus optimistes que les éditions précédentes pouvaient laisser espérer. L'exécution des promesses sont toujours en cours de réalisation sur l'année 2023.

La gestion prudente de la Fondation, telle que discutée et validée par son Conseil d'administration lors de ses différentes séances, a particulièrement marqué le premier semestre mais les bons résultats de l'Institut,

et notamment la consolidation d'engagements pluriannuels de grands donateurs et fondations et les résultats de la soirée de Gala *Heroes for Imagine*, ont permis de renouer pleinement avec les programmes et dispositifs de la feuille de route.

Clôture 2022 et grands équilibres des comptes

La forte croissance des ressources propres extérieures, publiques et privées, vient traduire le **cap de maturité** atteint par l'IHU et confirmer la solidité de ce dernier en sortie de crise.

Un **résultat excédentaire important est arrêté en clôture 2022 (5,2M€)**. Il confirme la capacité de maîtrise rapprochée du rythme d'exécution des mesures de la feuille de route et de la dynamique de développement (+38% d'évolution des charges d'exploitation incluant les dotations aux fonds dédiés, et +39,5% des produits d'exploitation courante), ce résultat ayant été obtenu dans le respect de la courbe dégressive de la consommation de la subvention PIA-IHU1 prolongé en cette fin de période d'accompagnement par l'Etat (2011-2024). Il a été très sensiblement amélioré par rapport aux prévisions initiales, à la fois du fait de recettes de levée de fonds issues de la générosité du public supérieures aux cibles budgétaires et du décalage de mesures de la feuille de route durant l'année.

Ce résultat est encore meilleur que la projection de clôture présentée au conseil de décembre 2022. Il est la résultante du **pilotage prudentiel** auquel la direction de l'Institut s'était engagée sur les charges financées par les recettes collectives de l'Institut et est grandement amélioré par les **résultats exceptionnels de la soirée de gala Heroes** et l'obtention de **mécénats d'importance** en toute fin d'exercice (Fonds Axa).

Il est ainsi le fruit :

- d'économies substantielles (plus de 3M€) générées par le décalage de mesures d'accélération, mais aussi par le retard pris dans certains recrutements (tension sur le marché de l'emploi) et des économies de services et consommables,
- du respect de la cinétique dégressive de consommation de la subvention PIA-IHU, par injection d'un montant identique au montant initialement intégré en budget prévisionnel,
- d'un résultat consolidé comptable en matière de levée de fonds dons et mécénat non fléchés supérieur de plus de 1,7M€ aux budget prévisionnel du fait des excellents résultats de la soirée de gala *Heroes* mais également d'une loterie exceptionnelle de fin d'année venant plus que compenser le retard à la cible de la campagne grands donateurs sur son axe philanthropie internationale, et générant en supplément à la fois un report de 0,4M€ de recettes sur 2023 et la constitution d'un budget dédié pour l'IRM 3T (équipements et personnels),
- d'une progression très forte de l'activité des plateformes de génomique et d'analyse en cellule unique, générant des revenus plus importants que prévus (respectivement pour +0,26M€ et +0,22M€),
- de quote-parts de subvention d'investissement plus fortes que prévues (pour plus de 0,2M€),
- De la dynamique des grants et contrats privés et publics générant des frais de fonctionnement et de ressourcement en forte augmentation (+1,3M€, les FFR passant de 1,9M€ en 2021 à 3,1M€)
- De l'adaptation du règlement financier de l'ANR au regard du taux de frais de fonctionnement applicables aux dépenses éligibles (passé de 8 à 20% soit un effet de +0,8M€).

Ce résultat est atteint malgré les impacts négatifs des suites de la crise sanitaire et économique sur l'appel à la générosité du public qui ont notamment amené au **report des explorations des terrains internationaux** de mobilisation des grands donateurs (1M€ était visés).

Néanmoins, cet effet négatif est contrebalancé par une **dynamique soutenue** qui s'exprime :

- Par une progression de la **générosité des grands donateurs** mobilisés autour du président de campagne (en retrait par rapport aux hypothèses hautes de construction budgétaire 2022 mais en progression comme en engagement pluriannuel), comme de **l'engagement marqué de nouvelles associations, fondations et fonds de dotation** (le mécénat et les contributions financières sont largement supérieures aux prévisions), ces deux axes forts de développement de la générosité du public (près de +8,5M€) permettant la mise en place progressive de nouvelles chaires mécénales ou de programmes ambitieux (Programme et Chaire Tête et Cœur, Chaire Prelude sur la douleur de l'enfant),
- Par une **augmentation majeure des subventions publiques nationales** (au total +2M€ soit +12%) tirés par les grands consortia de recherche coordonnés par *Imagine* (DIM et RHU 4 et 5) mais aussi par un succès confirmé aux appels à projets génériques de l'ANR et la reconnaissance de la dynamique partenariale avec le monde socio-économique ; cette augmentation est renforcée par l'accélération de la consommation des **financements fléchés précédemment acquis, particulièrement au titre des contributions financières et des subventions publiques,**
- Par l'obtention de **deux grands programmes de recherche Horizon Europe ciblant la drépanocytose** (+1,7M€ de produits d'exécution sur l'exercice).

Le pilotage de l'exercice a ainsi été mesuré aux fins de ne pas grever la dynamique de mise en œuvre des priorités stratégiques de la feuille de route, validées tant par le Conseil scientifique international que par le Conseil d'administration, priorités données au ressourcement scientifique appelant notamment au maintien du programme socle de l'IHU, au lancement de l'appel d'offres international « nouvelle équipe » dans les domaines du neurodéveloppement, et à la poursuite des programmes Crosslab et *Springboard* (accélérateur financier et d'expertise), conditionné à des phases supplémentaires de Go/No Go permettant de piloter le risque. Comme évoqué infra, le décalage du déclenchement de ces appels d'offre *Imagine* sur le deuxième semestre 2022 voire sur l'année 2023 génère de facto un report de 2022 à 2023 des charges afférentes.

Solidité financière

Ce pilotage a été conduit dans un **contexte de solidité financière de l'institut** que traduisent tant ses **fonds propres constitués** de la dotation initiale (12,9M€ intégralement reconstituée par les excédents des exercices budgétaires précédents), du report à nouveau (5,6M€ à l'ouverture de l'exercice 2022) et de l'excédent de l'exercice 2022 (5,2M€), que sa **trésorerie** s'élève exceptionnellement à 38,2M€ au 31/12/22 (hors contrat de capitalisation pour 3,7M€) du fait de l'effet conjugué de l'amélioration du recouvrement des créances clients, de la dégradation des délais de paiement fournisseurs dans une situation de forte accélération et de l'encaissement d'engagements contractuels publics et privés, en très forte croissance comme exposé plus haut, dédiés aux projets scientifiques fléchés des équipes.

Cette solidité financière est par ailleurs confortée par la **prolongation du label IHU jusque fin 2024 et, potentiellement au-delà**, puisque le gouvernement a annoncé en mars 2022 la volonté de pérenniser le modèle des instituts hospitalo-universitaire en attribuant potentiellement, sous réserve d'une évaluation menée par un jury international, une subvention complémentaire pour les années 2025-2030. Les engagements du SGPI en mai 2022 pour un soutien exceptionnel à l'Institut dans le contexte du recrutement de sa directrice désignée pour le quinquennat 2025-2029, considérés comme « une avance sur le financement de cette période à venir » viennent confirmer l'assurance d'une subvention IHU dans le cadre du plan France 2030.

L'exercice 2022 traduit une **très forte dynamique pluriannuelle de développement d'activité** de l'institut compte tenu du **rythme de croissance des grands programmes transversaux** : après le DIM thérapie génique remporté en 2016 (11,9 M€ sur cinq ans), le RHU3 sur les ciliopathies remporté en 2017 (financement ANR-

PIA de 5,9M€ sur cinq ans), le RHU4 sur les déficits immunitaires primaires remporté en 2019 (financement ANR-PIA de 9,9M€ sur cinq ans), l'institut s'est vu attribuer en novembre 2021 la coordination d'un troisième programme RHU au titre de la vague 5, dédié aux développements thérapeutiques du COVID-19 (10 M€ sur cinq ans).

A ces financements nationaux et régionaux s'ajoutent les nouveaux financements européens obtenus en fin d'année : EDITSCD (6M€ sur cinq ans) et EDITGEN (0,7M€ sur cinq ans).

L'obtention du **label INSTITUT CARNOT** qui reconnaît la valeur de la dynamique partenariale avec le monde socio-économique s'est concrétisé par l'obtention d'une subvention publique depuis 2020 et partiellement consommée notamment en raison du décalage des projets financés par Innogrant.

Enfin, la mobilisation des **grands donateurs et des mécènes** aux côtés de l'institut se traduit par des engagements pluriannuels majeurs et 2021 a été marqué par la sortie de la phase silencieuse de la campagne présidée par Anne et Henri de Castries ayant officialisé en fin d'année 2021 leur ambition de lever 40M€ pour la période 2020 – 2028, plus de 14M€ ayant d'ores et déjà fait l'objet d'un engagement pluriannuel du cercle des grands donateurs.

Le **développement des Chaires mécénales** est aussi en fort développement :

- Après un premier engagement, la Chaire Dior a été renouvelé pour un montant pluriannuel de 1,5M€, inclus dans la soirée de Gala Heroes,
- La Chaire Geen-DS bénéficie d'engagement à hauteur de 1,5M€ grâce à la Swiss Philantropy Foundation,
- Le groupe Axa a permis de lever un engagement pluriannuel de 3M€ pour le développement de la Chaire Tête et Cœur, poursuivant ainsi la levée de fonds en 2021 sur le programme Tête et Cœur.

Ainsi **les réserves financières** (trésorerie ou résultat) de l'institut sont constituées à fin 2022 :

- Du report à nouveau à hauteur de 5,6M€ en clôture 2022, pouvant être abondé du résultat de l'exercice (5,2M€) si le conseil d'administration se prononce favorablement pour cette affectation ;
- De la dotation initiale de la Fondation, intégralement préservée à hauteur de 12,9M€ ;
- Des fonds non consommés sur financements pluriannuels contractuels publics et privés, inscrits selon leur typologie en produits constatés d'avance et en fonds dédiés, à hauteur de 72M€ au bilan du passif 2022, incluant le solde de la subvention PIA pour 7M€, les autres subventions publiques pour 43M€, les contrats industriels pour 3,2M€, les ressources liées à la générosité du public pour 7,4M€ et les contributions financières pour 1,9M€ en investissement et 6,1M€ en exploitation ;
- Des subventions d'investissements acquises pour 2,7M€ venant gager les amortissements futurs.

Présentation générale du résultat

L'ensemble de ces équilibres se traduit par une **progression faciale de +40% des produits** au compte de résultat, établissant un **résultat global excédentaire de 5,219M€**.

- Le **résultat d'exploitation** approche **4,1M€**, avec une **augmentation de +48% des produits d'exploitation et de +38% sur les charges d'exploitation soit +11% hors fonds dédiés mis en réserve** ;
- Le résultat exceptionnel s'élève à **1,1M€**, désormais circonscrit aux seules reprises de quote-part des subventions d'investissements.

Pour la première année, la progression des produits est au-delà des prévisions initiales (+4M€). En revanche, les dépenses sont en deçà de la prévision initiale (-2M€).

Au total, les effectifs au 31/12/22 s'établissent à 214 ETP au total, dont 173 ETP sur contrats de travail Fondation hors stagiaires, apprentis et mises à disposition, soit respectivement une augmentation de 11% et de 11% par rapport à 2021.

Fonction administrative et financière (impact induit du NRC)

Amorcé en 2020 avec le recrutement d'une Directrice de la programmation et des finances, la **réorganisation de la fonction administrative et financière** se poursuit : le poste de contrôleur de gestion est pourvu depuis avril 2021 et le marché d'expertise comptable externe visant à renforcer et réformer les missions du service comptable a été conclu en novembre 2021. L'année 2022 n'est pas encore une année de pleine stabilité sur les fonctions financières, le pôle comptabilité ayant été fragilisé par le départ de la comptable en poste depuis six années. Le nombre et le volume des financements fléchés (plus de 215 lignes actives en clôture 2022) et l'augmentation exceptionnelle des flux d'opérations comptables nécessitent de poursuivre le processus de restructuration et de renfort de la fonction financière tant en comptabilité qu'en contrôle de gestion.

L'exercice 2022 constitue la troisième année de mise en œuvre du nouveau règlement comptable ayant induit de significatifs changements de méthodes comptables à compter du 1^{er} janvier 2020 (règlements ANC 2018-06 et ANC 2020-08). Contrairement aux deux années précédentes qui avaient connu de ce fait d'importants reclassements comptables biaisant la lecture facile des comptes d'un exercice à l'autre, notamment au titre des subventions d'investissement, du traitement des ressources non consommées en fonds dédiés ou produits à recevoir et de l'enregistrement des conventions sur la base de leur montant pluriannuel, l'année 2022 marque la première année de stabilisation des méthodes comptables, sans qu'aucune opération de correction n'ait été nécessaire.

Événements postérieurs à la clôture

L'année 2023 est d'ores et déjà marquée par une nouvelle accélération de la mise en œuvre de la feuille de route.

De nombreux programmes et appels d'offre *Imagine*, inclus dans sa feuille de route stratégique, ont été lancés en deuxième semestre 2022 et verront leurs résultats puis leur exécution se concrétiser dans le courant de l'exercice 2023 (appels d'offre Cross Lab édition 2, sciences humaines et sociales édition 2, Springboard édition 2, Innogrants, pérennisation d'ingénieurs *Imagine*, recrutement nouvelle équipe, chaires et programmes de recherche Tête et cœur, médecine personnalisée, multi-dys). Certains de ces programmes sont par ailleurs financés par des dons ou contributions financières positionnées en fonds dédiés.

Dès les premiers mois de l'année 2023, une dynamique générale d'accélération est constatée. Elle est la résultante directe des succès 2022. Elle se lit déjà dans les flux comptables et financiers en augmentation significative. Cela induit de développer la fonction financière avec un deuxième poste de contrôleur de gestion et un 2^{ème} poste d'assistant comptable respectivement recruté et en cours de recrutement à la date du présent rapport.

L'année 2023 poursuit la dynamique de lancement de projets subventionnés d'envergure, au premier rang desquels le RHU 5 « COVIFERON » (Jean-Laurent Casanova et Laurent Abel) et le projet Horizon Europe – « EDITSCD : evaluation of genome-editing approaches for sickle cell disease » (Annarita Miccio)

La Gouvernance de l'institut est en cours d'évolution. Le comité de direction partiellement renouvelé en fin d'année 2021 comporte désormais depuis le 1^{er} janvier 2023 la directrice désignée, dont le recrutement a été acté lors du conseil d'administration de décembre 2022.

Enfin, l'année 2023 est marquée par un contexte socio-économique encore instable en cette période de sortie crise sanitaire non stabilisée au niveau international et des impacts de la guerre en Ukraine déclenchée en février 2022.

L'impact de la guerre en Ukraine ne peut être pleinement mesuré mais il est certain que le contexte déjà difficile de tension sur les matières premières et donc sur l'énergie va s'accroître dans ce contexte. Dans ce contexte d'incertitude et d'inflation, un suivi rapproché de la consommation des énergies est d'ores et déjà mis en place et une mission d'audit énergétique et d'optimisation du bâtiment est en cours en vue de rationaliser la consommation et circonscrire les dépenses face aux envolées tarifaires.

Enfin, le comité exécutif a par ailleurs décidé de redéployer une partie des crédits 2022 relatifs aux chaires sabbatiques pour le recrutement d'une chercheuse ukrainienne, accueillie depuis le début de l'année.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles générales

1. Cadre légal de référence

Les comptes ont été établis selon la réglementation française, et notamment le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général, règlement homologué par arrêté du 8 septembre 2014 publié au Journal Officiel du 15 octobre 2014 et les règlements ANC 2018-06 et 2020-08 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation a établi un compte d'emploi annuel des ressources qui fait partie intégrante de l'Annexe des comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation de ce compte d'emploi ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement n° 2018-06 en date du 5 décembre 2018 et applicable depuis le 1^{er} janvier 2020 (ci-après nommé NRC 2018-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle de la Fondation, à savoir :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

3. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode n'est intervenu.

5. Rappel des principaux changements depuis le bilan 2020 liés à l'application de l'ANC 2018-06

Concernant le traitement des **subventions d'investissement publiques** :

- Depuis 2020, l'intégralité des montants des subventions publiques d'investissements est portée au passif (compte 13), avec reprise des quotes-parts cumulées en recettes exceptionnelles.

Concernant le traitement des **subventions d'investissement privées** (contributions financières des organismes privés à but non lucratif) :

- Les montants sont traités en fonds dédiés, la fondation ayant le choix de constater la recette l'année de la perception ou de la constater annuellement selon le rythme d'exécution des amortissements.
- Pour le traitement annuel des montants ainsi constitués, il a été décidé d'effectuer, par parallélisme des formes avec le point supra, une reprise annuelle de quote-part de fonds dédiés à hauteur des dotations aux amortissements de chacun des projets subventionnés.

Concernant Le traitement des **fonds dédiés** au passif dont une partie très substantielle bascule en produits constatés d'avance :

- Les fonds dédiés sont dorénavant réservés i) aux financements fléchés sur convention sans durée d'exécution ii) aux dons et mécénat (personnes physiques et sociétés commerciales).
- Ils n'intègrent donc plus les mises en réserve des montants issus de conventions portant l'attribution de **subventions d'exploitation fléchées, publiques et privées**, qui y figuraient précédemment dès lors que ces conventions comprennent des échéances précises dans le temps ; ces fonds sont désormais **traités en produits constatés d'avance**.

Concernant la **requalification des fonds reçus des organismes à but non lucratif (associations, fondations et fonds de dotation)** :

- Ces financements figuraient précédemment au sein des ressources liées à la générosité du public en dons manuels fléchés ou au sein des subventions et concours au titre des subventions privées sur appel d'offres.
- Ils sont depuis 2020 isolés dans un poste de produits d'exploitation unique « contributions financières », distinct des ressources liées à la générosité du public, la qualification juridique de l'entité versante guidant strictement l'affectation comptable selon le NRC 2018-06.

Concernant l'intégration au bilan des **montants pluriannuels faisant l'objet d'engagement contractuels des financeurs publics et privés en produits constatés d'avance** :

- Les produits sont constatés au regard de l'avancement du projet que ce soit pour les contrats industriels, les subventions et concours publics et les contributions financières,
- Les montants contractuels non consommés à la clôture sont intégrés en produits constatés d'avance pour l'intégralité du montant pluriannuel conventionné pour les subventions, concours publics et contributions financières.
- Pour les contrats industriels, les produits constatés d'avance correspondent aux crédits non consommés sur les tranches réellement encaissées.

Par ailleurs, afin de permettre une meilleure la lecture du bilan et du résultat annuel, et par cohérence avec l'ensemble des retraitements comptables imposés par le nouveau règlement comptable, il a été décidé d'opérer les retraitements suivants :

- Depuis 2020, positionnement du placement en contrat de capitalisation à hauteur de 3,652 M€ en immobilisation financière (« autres titres immobilisés ») ce qui vient minorer d'autant le poste « valeurs de placement » de l'actif circulant où il était précédemment positionné,
- Reconnaissance des frais de fonctionnement et de ressourcement appliqués sur les contrats hébergés (contrats industriels, mécénats et subventions) sur le même rythme que les dépenses d'exploitation courante des contrats, mécénats ou subventions, considérées,
- Concernant les marges collectives négociées à la conclusion du contrat, elles sont intégralement constatées à réception des fonds et participent du résultat.

6. Méthode de traitement comptable des contrats individualisés

Concernant les marges et intéressements individualisés à la conclusion des contrats, elles sont reconnues comme en 2020 à mesure de leur consommation par les laboratoires tant que le contrat est en cours d'exécution. En revanche, pour le contrats clos, elles sont dorénavant intégralement reconnues au résultat d'exploitation et font donc l'objet, d'un suivi extra comptable pour les chercheurs bénéficiaires. Pour les contrats en cours, une mention juridique propre est intégrée afin de permettre la gestion comptable de ces marges en produits constatés d'avance.

7. NB : schéma de traitement des ressources par fonds dédiés (FD) ou produits constatés d'avance (PCA) selon l'origine de la ressource

Pour les fonds bénéficiant d'une gestion pluriannuelle selon les termes de la convention

Financements fléchés pluriannuels					
Typologie NRC	Subventions publiques	Contributions financières	Mécénat (avec convention)	Dons affectés (sans convention ou lettre d'intention)	Contrats industriels
Exploitation	PCA	PCA	FD	FD	PCA
Investissement	Sub. Investissement	FD	FD	FD	PCA

Pour les fonds affectés pour lesquels aucune échéance n'est formellement prévue

Financements fléchés NON pluriannuels (sans terme ou annuel)					
Typologie NRC	Subventions publiques	Contributions financières	Mécénat (avec convention)	Dons affectés (sans convention ou lettre d'intention)	Contrats industriels
Exploitation	FD				
Investissement					

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel ne comporte plus que les reprises de quote-part des subventions d'investissements conformément aux éléments évoqués supra.

Notes relatives à certains postes du bilan

Les comptes clos au 31/12/2022 présentent ainsi un total de bilan avant répartition de **109 574 743 euros** (contre **82 836 897 euros** en 2021 et **84 278 228 euros** en 2020) et un compte de résultat dégageant un excédent de **5 219 493 euros** (après un excédent de **2 549 470 euros** en 2021 et **3 016 795 euros** en 2020).

Pour mémoire, le bilan est un état de synthèse qui permet de décrire en termes d'emplois et de ressources la situation patrimoniale d'*Imagine* à la date de clôture des comptes, soit le 31 décembre 2022.

ACTIF NET	31/12/2022	31/12/2021	%	PASSIF NET	31/12/2022	31/12/2021	%
Actif immobilisé	9 252 691 €	9 488 220 €	-2%	Fonds Propres	26 479 350 €	22 010 780 €	20%
Actif circulant	100 322 052 €	73 348 677 €	37%	Provisions pour R&C	890 957 €	995 453 €	-10%
				Fonds dédiés	9 445 062 €	2 948 570 €	220%
				Dettes	72 759 374 €	56 882 094 €	28%
Total	109 574 743 €	82 836 897 €	32%	Total	109 574 743 €	82 836 897 €	32%

1. Actif

Le montant brut des immobilisations s'élève à fin 2022 à **29,4M€** (contre 27,9 M€ en 2021), dont **16,3M€** de matériel de laboratoire.

La valeur de l'actif immobilisé est stable en 2022. Il comprend depuis 2020 le contrat de capitalisation détenu par la Fondation pour 3,7M€ (permettant de sanctuariser la dotation non consommable) et des immobilisations non financières de l'exercice.

Les immobilisations sont comptabilisées et évaluées selon le NRC 2018-06.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, et hors taxes depuis l'exercice 2012.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Le coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après réduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

La valeur brute des **immobilisations corporelles** s'élève à **24,7M€**, en augmentation de 1,5M€ en 2022. Elles sont constituées majoritairement des installations de l'animalerie (4M€), de toutes les dépenses liées à la sécurité et aux aménagements du bâtiments (3,6M€), tous les équipements liés à la plateforme génomique (3,5M€), à ceux de l'imagerie cellulaire (2,3M€), à la plateforme de l'IRM 3T (1,8M€), aux équipements mutualisés (1,2M€), aux cytomètres de flux mis en commun (1,1M€), aux installations du centre de conférence (1M€), aux investissements de la bio-informatique (0,9M€).

La valeur nette des **immobilisations corporelles** (**5,4M€** versus 5,6M€ en 2021) diminue du fait du plein amortissement de l'IRM 3T. Elles sont constituées majoritairement des matériels de laboratoires (2,7M€ /54%), des installations et aménagements du bâtiment (1,4M€ /27%) et de matériels informatiques (0,5M€ /9%)

La valeur brute des **immobilisations incorporelles** s'élève à **0,4M€**, en stabilité par rapport à 2021. Elles sont constituées majoritairement du site internet de l'Institut et du logiciel de traçabilité des échantillons biologiques.

Le montant net des **immobilisations incorporelles** diminue (**22k€** versus 74k€ en 2021) sans nouvelle acquisition au cours de l'exercice de logiciel et une dépréciation très rapide de l'actif.

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	408 540		5 250
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :	408 540		5 250
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	17 747 068		571 180
Installations générales, agencements et divers	2 650 130		403 817
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 369 634		312 667
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	460 036		340 844
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	23 226 869		1 628 509
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	505 650		
Autres titres immobilisés	3 725 350		
Prêts et autres immobilisations financières	300		
TOTAL immobilisations financières :	4 231 300		
TOTAL GÉNÉRAL	27 866 709		1 633 759

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	5 250		408 540	
TOTAL immobilisations incorporelles :	5 250		408 540	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel			18 318 248	
Installations générales, agencements et divers			3 053 948	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 885		2 680 416	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	118 577		682 304	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	120 462		24 734 916	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			505 650	
Autres titres immobilisés			3 725 350	
Prêts et autres immo. financières			300	
TOTAL immobilisations financières :			4 231 300	
TOTAL GÉNÉRAL	125 712		29 374 756	

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

Le **total des immobilisations 2022** s'élèvent à **1,629M€** dont la liste des dix principales acquisitions figurent dans le tableau infra.

Les principales acquisitions sont liées principalement aux achats d'équipements de laboratoires dans une dynamique de renouvellement du parc de cytomètres de l'Institut, d'acquisition de nouvelles technologies pour les plateformes de génomique et d'analyse en cellule unique et de co-financement aux équipements acquis au bénéfice des projets RHU Cosy et DIM thérapie génique.

Le total des opérations d'entretien des infrastructures techniques et informatiques représentent par ailleurs 443k€ dont des opérations de sécurisation incendie et de local serveurs (160k€).

Comptes	Nature des immobilisations	Montant	Taux d'amortissement
2154000	Eppendorf-Epmotion - automate de pipetage - RHU Cosy	94 783	14,29
2154000	Agilent - Cytomètre pour la plateforme cytométrie de flux	92 329	14,29
2181000	Sécurisation de l'infrastructure - Tableau basse tension (TGBT)	79 969	10,00
2154000	Agilent - Cytomètre pour la plateforme cytométrie de flux	74 425	14,29
2154000	Agilent - Femto Pulse : quantification et analyse d'ADN/ARN pour la plateforme génomique	65 196	14,29
2181000	Travaux de renforcement de la sécurité incendie	56 210	10,00
2183100	Mises à jour et remplacement du système de téléphonie et postes IP	55 597	33,33
2154000	Qiagen - QIAcuity : qPCR digitale dans le cadre du RHU Cosy	51 711	14,29
2154000	Codex DNA - BioXp : synthèse d'acides nucléiques pour la plateforme LabTech Single Cell	36 539	14,29
2154000	Miltenyi - Automacs separator - séparateur de cellules dans le cadre du DIM Thérapie génique	35 910	14,29

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Concessions et droits similaires	1 et 3 ans
- Logiciels	1 et 3 ans
- Installations à caractère spécifique	3, 5, 7 et 15 ans
- Matériel de laboratoire	5 et 7 ans
- Agencements, aménagements du matériel et outillage	5 et 7 ans
- Installations générales	5, 7 et 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Matériel informatique	3, 5 et 7 ans
- Mobilier	5 et 10 ans

Amortissements

Les amortissements s'élèvent à **1,743M€ en 2022** (contre 1,925M€ en 2021). Ces amortissements sont principalement composés des équipements de laboratoires et informatiques à destination des plateformes technologiques (65%) : génomique (181k€), équipements mutualisés des équipes renforcés de deux cytomètres (173k€), animalerie (156k€), dernière annuité de l'IRM 3T avant l'upgrade 2023 (127k€, (partielle, l'amortissement complet étant atteint à mi-année) de l'IRM 3T), imagerie cellulaire (116k€), bio-informatique (105k€) et LabTech Single Cell (63k€). La seconde composante la plus importante des amortissements est celle dédiée aux infrastructures et rénovations du bâtiments (262k€).

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	334 120	52 370		386 490
TOTAL immobilisations incorporelles :	334 120	52 370		386 490
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel	14 446 238	1 122 613		15 568 851
Installations générales, agencements et divers	1 437 912	229 359		1 667 271
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 802 064	339 235		2 141 299
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL immobilisations corporelles :	17 686 215	1 691 206		19 377 421
TOTAL GÉNÉRAL	18 020 335	1 743 576		19 763 911

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	52 370		
TOTAL immobilisations incorporelles :	52 370		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	1 122 613		
Installations générales, agencements et divers	229 359		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	339 235		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	1 691 206		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	1 743 576		

Immobilisations financières

Le montant des immobilisations financières est identique en 2022 à leur montant 2021, soit **4,23M€** (3,8M€ en valeur nette) constitués de :

- 3,652M€ au titre du contrat de capitalisation, contracté auprès de la banque Neufilize en 2009,
- 0,585M€ au titre des prises de participations au capital des start-ups issues des travaux de recherche des laboratoires de l'institut, soit 505k€ au titre de la société Step Pharma (0,1M€ en valeur nette)
- et **0,08M€** concernant les titres des sociétés SmartImmune, Medetia et Codoc.

Aucune nouvelle dépréciation n'a été actée au titre de l'exercice 2022. Les titres détenus au sein de la société Step Pharma (505k€) avaient fait l'objet d'une dépréciation prudentielle de 358k€ : en 2014 (26k€), 2015 (124k€) et 2019 (208k€) au regard de l'absence de chiffres d'affaires générés par la start-up à son stade de développement. Au regard de la levée de fonds conduite en mars 2021 (35 M€ levés lors d'un tour de série B associant deux nouveaux investisseurs), et de la valeur nominale des actions acquises à ce titre, aucune nouvelle dépréciation n'a été opérée.

	2022			2021	Commentaires
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net	
Participations et Créances rattachées	505 650	358 154	147 496	147 496	Titres STEP PHARMA
Autres titres immobilisés	3 725 350		3 725 350	3 725 350	Titres SMARTIMMUNE, MEDETIA, CODOC et Contrat de capitalisation NE

Stocks

Aucun stock n'a été constitué sur l'exercice.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. A ce jour, aucune provision n'a été constituée car aucune créance n'est qualifiée de douteuse.

Créances Clients

Au 31 décembre 2022, le montant des créances sur les comptes clients et donateurs s'élevait **5 455 234 euros** contre 5 257 740 euros au 31 décembre 2021 et se décomposait ainsi :

	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
Créance clients	5 455 234	5 257 740	197 494	4%
dont créance clients échues	3 717 235	3 695 192	22 043	1%
dont clients à facturer	1 737 999	1 562 548	175 451	11%

Le montant des **créances sur les comptes clients** augmente de 0,2M€. Cette augmentation porte principalement sur les clients à facturer (notamment en raison d'un volume croissant de l'activité des plateformes, de la facturation de la recherche clinique et de la reprise d'activité sur le centre de séminaire.

Il est à noter que l'année 2022 a permis l'apurement de créances datant de 2015 à 2021 permettant de recouvrer 2,2M€, ce qui a notamment contribué à l'amélioration de la trésorerie.

Autres Créances

Les **autres créances** s'élèvent à **56 483 019 euros** contre 47 564 398 euros en 2021 (dont 0,9 M€ de crédit de TVA).

L'essentiel du poste « autres créances » est constitué à l'actif de produits à recevoir (PAR) au titre des subventions et des contributions contractuelles, soit **53,5M€** contre **43,6M€** en 2021. Elles correspondent aux engagements pluriannuels non encaissés mais contractualisés avec les financeurs publics et privés :

- **46,5M€ au titre des subventions publiques** versus 41,5M€ en 2021 (dont 9,4M€ de PIA-IHU, 9M€ sur le RHU5 Coviféron, 7,7M€ au titre des projets lauréats à l'appel à projets générique de l'ANR, 5,1 M€ sur le DIM Thérapie génique, 5M€ sur le RHU4 Atraction et 5,7M€ sur les subventions européennes dont 3,9M€ sur le seul grant EDITSCD, pour les principaux),
- **4M€ au titre des contributions financières** (dont 1M€ sur la Chaire Geen-DS Swiss Philantropy Foundation, 0,5M€ sur la Chaire Prelude - Helebor et Fondation Bettencourt Schueller, 0,5M€ sur EB Research Partnership (EBRP), 0,4M€ Additionnal Ventures SVRF),
- **3M€ au titre des mécénats** (dont 2M€ sur la Chaire Tête et Cœur Axa et 1M€ sur la Chaire Dior II)

Outre les produits à recevoir, les autres créances sont constituées de la TVA sur factures non parvenues (1,3M€), du crédit de TVA (0,9M€), de la taxe sur les salaires (0,3M€) et des avoirs à recevoir des fournisseurs (0,09M€).

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres créances immobilisées				
TOTAL de l'actif immobilisé :				
DE L'ACTIF CIRCULANT				
Usagers	5 455 234	5 455 234	-	
Personnel et charges sociales à récupérer	27 336	27 336	-	
État et autres collectivités publiques	49 147 897	16 980 306	32 167 591	
Confédération, Fédération, Asso. & organismes apparentés				
Débiteurs divers	7 307 786	3 033 964	4 273 822	
TOTAL de l'actif circulant :	61 938 253	25 496 840	36 441 413	
TOTAL GÉNÉRAL	61 938 253	25 496 840	36 441 413	

Valeurs mobilières et autres disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'achat, hors frais d'acquisition. En fin d'exercice, ces titres de placement sont ramenés à leur valeur probable de cession par constatation d'une dépréciation lorsque celle-ci est inférieure au coût d'acquisition.

Les valeurs mobilières de placements sont en nette hausse passant de 11,2M€ en 2021 à **17,7M€** en 2022 représentant les comptes à terme à la clôture, les comptes titres CIC et Prêt d'Union. L'augmentation est concentrée sur les placements de type comptes à terme (+6M€ entre les deux exercices retraçant la solidité de la trésorerie liée aux succès sur grants publics et privés d'une part et de la soirée de gala Heroes d'autre part).

Pour ces mêmes raisons, les autres disponibilités - regroupant dorénavant les comptes courants et livret - sont en très nette hausse aussi passant de 9M€ en 2021 à **20,5M€** en 2022.

De ce fait, la fin d'année 2022 et le début d'année 2023 ont permis de travailler sur de nouvelles propositions de diversifications de placements dont la conclusion devrait aboutir dans le courant du premier semestre 2023.

	2022			2021		
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Net	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Net
ACTIF CIRCULANT						
Valeurs mobilières de placement	17 703 109		17 703 109	11 206 992		11 206 992
Disponibilités	20 504 985		20 504 985	9 010 845		9 010 845
TOTAL	100 322 052		100 322 052	73 348 677		73 348 677

DEPRECIATIONS

Pas de dépréciation sur les actifs immobilisés corporels et incorporels comme sur les immobilisations financières (cf. paragraphe dédié).

2. Passif

Fonds propres

Les fonds propres se divisent en fonds statutaires, avec ou sans droit de reprise, report à nouveau, résultat de l'exercice et subventions d'investissement.

Les fonds propres de la Fondation sont constitués de sa dotation initiale, intégralement reconstituée à hauteur de **12,9M€** en clôture des comptes 2017, du report à nouveau des exercices précédents, s'élevant à **5,6M€**, du résultat de l'exercice 2022 (**+5,2M€**) et des subventions d'investissement perçues par la Fondation, déduction faite des quote-parts reprises annuellement au rythme des amortissements (valeur nette de **2,7M€**).

Les fonds propres totalisent ainsi **26,5M€** (versus 22,011M€ en 2021 et 20,145 M€ en 2020).

Le Conseil d'Administration du 28 juin 2022 a voté l'affectation de l'excédent 2021 de **2 549 470** euros au report à nouveau ce qui porte celui-ci de 3 103 324 euros à **5 652 794 euros** au 31/12/2022.

Les fonds propres augmentent significativement en 2022 par la comptabilisation de l'excédent 2021 au report à nouveau, conjugué au résultat d'exploitation 2022 à hauteur de **5,2M€**.

Du fait de la nouvelle doctrine de comptabilisation des contrats industriels clos mise en place lors du bilan 2021, le report à nouveau comprend 1M€ de produits sur contrats clos (versus 1,1M€ en 2021). 165k€ ont été consommés au cours de l'année 2022 au titre des contrats clos de l'année 2021 et 178k€ ont été constitués sur les contrats clos en 2022. Cette sanctuarisation concerne 26 projets mais 80% des produits sont concentrés sur 5 contrats.

Tableau de variation des fonds propres

Nouveau tableau intégré aux annexes des comptes conformément à l'article 833-3 du NRC 2018-431-5

Variations des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	1 000 000 €							1 000 000 €
Fonds propres avec droit de reprise	11 900 000 €							11 900 000 €
Ecart de réévaluation	- €							- €
Réserves	- €							- €
Report à nouveau	3 103 324 €	2 549 470 €						5 652 794 €
Excédent ou déficit de l'exercice	2 549 470 €	-2 549 470 €		5 219 493 €				5 219 493 €
Dotations consommables								- €
Subventions d'investissements	3 457 987 €			477 222 €		1 228 145 €		2 707 064 €
Provisions réglementées	- €							- €
TOTAL	22 010 780 €	- €	- €	5 696 715 €	- €	1 228 145 €	- €	26 479 350 €

Subventions d'investissements et quotes-parts virées au résultat

Conformément à l'article 431-9 du NRC 2018-06

Subvention d'Investissement

	Montant au 31/12/2021	Nouvelles subventions	Subventions reclassées	Subventions totalement reprises	Montant au 31/12/2022
TOTAL	13 733 055	477 222	147 270	0	14 063 007

Quote-parts

	Montant au 31/12/2021	Quote-part annuelle	Subventions reclassées	Subventions totalement reprises	Montant au 31/12/2022
TOTAL	10 275 069	1 080 875		0	11 355 943

Subventions nettes des reprises

	Montant au 31/12/2021	Nouvelles subventions / Quote-part annuelle	Subventions reclassées	Subventions totalement reprises	Montant au 31/12/2022
TOTAL	3 457 987	-603 653	147 270	0	2 707 064

Les principales subventions d'investissements sont principalement relatives au PIA-IHU, au Contrat plan Etat-Région (subventions des années 2011 à 2014), au DIM Thérapie génique (pour les années allant de 2017 à 2021). Le montant net est en diminution de 22% mais incluant une forte augmentation de celles-ci sur les RHU Cosy et Coviféron

Elles permettent une reprise de quote-part annuelle (1,1M€ en 2022) venant partiellement couvrir les amortissements de l'exercice (à hauteur de 62%).

Fonds dédiés

Conformément au NRC 2018-06, les fonds dédiés qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les fonds dédiés 2022 représentent la même nature de fonds qu'en 2021 et 2020. Ils sont constitués principalement des financements liés à la générosité du public (dons fléchés et mécénats sur convention), ainsi que, dans une moindre mesure, des subventions publiques sans terme défini et des contributions financières d'organismes à but non lucratif donnant lieu à des achats d'investissements (avec pour seul

exemple à ce stade celui du financement par la Fondation Bettencourt-Schueller des équipements du centre de séminaire).

Les fonds dédiés constatés au 31 décembre 2022 s'élèvent à **9 445 061 euros** contre **2 948 571 euros** en 2021. Ils se scindent en deux parties principales : les contributions financières pour **1,854M€** et les ressources liées à la générosité du public pour **7,467M€** versus 1,491M€ en 2021.

Cette augmentation significative des fonds dédiés liés à la générosité du public se décompose en trois principaux éléments :

- L'impact de la soirée de gala Heroes en vue de l'achat en investissement de l'upgrade de l'IRM 3T sur l'année 2023 (1,7M€),
- Les engagements importants des mécènes sur conventions pour le développement des Chaires de grande envergure (1,4M€ pour la continuation de la Chaire de médecine sur mesure en partenariat avec la Maison Dior et 3M€ pour le développement de la Chaire Tête et Cœur en lien avec le groupe Axa),
- Le restant des fonds dédiés étant des dons privés venant financer des équipes scientifiques de l'institut pour 1M€.

Tableau de variation des fonds dédiés

VARIATIONS DES FONDS DÉDIÉS ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	171 414 €	123 011 €	171 414 €			123 011 €	9 120 €
Contributions financières d'autres organismes	1 286 367 €	1 854 248 €	1 286 367 €			1 854 248 €	75 309 €
Ressources liées à la générosité du public	1 490 789 €	7 467 803 €	1 490 789 €			7 467 803 €	227 562 €
TOTAL	2 948 570 €	9 445 062 €	2 948 570 €	- €	- €	9 445 062 €	311 991 €

Provision pour risques et charges

Libellé	2022	2021	Variation
PROVISIONS			
Provisions pour risques	702 552	702 552	-
Provisions pour charges	188 405	292 901	- 104 496
TOTAL III	890 957	995 453	- 104 496

Concernant les provisions pour risques, une provision pour impôts a été constituée en 2016 pour **702 552 euros** dans le cadre du contrôle fiscal et portant sur la TVA des exercices 2013 à 2016. Aucune décision n'étant intervenue depuis, la provision pour impôts n'a pas été modifiée. Un recours a été mené

après de l'interlocutrice départementale de la direction générale des finances publiques suite à la tenue de la Commission départementale des impôts directs en juillet 2018. Une réclamation contentieuse a été adressée à la direction générale des finances publiques en décembre 2020 et n'a pas donné lieu à ce stade à une nouvelle position de l'administration fiscale. Les instances sont toujours en cours ; la provision est en conséquence maintenue en 2022.

Les provisions pour charges sont constituées des provisions pour indemnités de départ à la retraite.

Les engagements de provisions pour indemnités de départ à la retraite sont évalués à la fin de chaque année au regard des critères suivants, déterminés par la Convention Collective Nationale de l'industrie pharmaceutique :

- Départ volontaire à 67 ans ;
- Taux d'actualisation IBOXX (taux de rendement des obligations des sociétés privées de la zone euro) = 3,77% (versus 0,98 % en 2021) ;
- Taux de revalorisation des salaires = 2% ;
- Turn-over moyen ;
- Table de mortalité = Insee 2013.

En 2022, la provision pour Indemnités de départ à la retraite est ainsi ramenée à **188 405 euros** contre 292 900 euros en 2021 par résultante d'une reprise de 91 718 euros en raison de l'**actualisation du taux en 2022** et d'une reprise de 19 588 euros du fait du départ de l'institut de personnels en poste depuis plusieurs années.

Etat des dettes

Au 31 décembre 2022, le montant des dettes s'élevait à **72 759 373 euros** contre 56 882 094 euros en 2021.

Elles sont constituées des **dettes fournisseurs et fiscales à régler à court terme pour 11,2M€** ainsi, que, pour **61,5M€**, des **produits constatés d'avance** (PCA) inscrits à hauteur des engagements pluriannuels contractualisés des financeurs.

Après une année 2021 où les PCA avaient fortement diminué du fait de la consommation importante du PIA IHU, ces derniers sont en très forte augmentation passant de 48,752M€ en 2021 à 61,543M€ en 2022 traduisant ainsi les financements sur projets remportés sur l'année tant sur le plan national qu'eupéen (+13M€, soit une augmentation de 25% d'engagements pluriannuels supplémentaires).

Les dettes fournisseurs sont en augmentation passant de 5,118M€ à 7,670M€ en 2022, induisant une forte amélioration de la trésorerie. Le volume des factures non parvenues est stabilisé. Les dettes sociales et fiscales augmentent naturellement avec l'augmentation des charges de salaires. En revanche, les dettes fournisseurs traduisent un allongement des délais de paiement en lien avec le fort accroissement des volumes à traiter en raison du développement de l'activité sur l'institut mais aussi de l'arrêt prolongé des paiements effectuels sur l'Inserm et l'Université pour les équipes multi-appartenantes.

DETTES	2022	2021	Variation
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 670 305	5 118 991	2 551 314
Dettes fiscales et sociales	3 230 835	2 877 630	353 205
Autres dettes	314 256	132 827	181 429
Produits constatés d'avance	61 543 978	48 752 645	12 791 333
TOTAL	72 759 374	56 882 094	15 877 280

Produits constatés d'avance

Les dettes incluent **61 543 978 euros de produits constatés d'avance (PCA)** sur subventions, contributions et contrats industriels contre **48 752 645 euros** en 2021.

Elles comportent en 2022 tant des projets pluriannuels en cours (programme de l'IHU subventionné par le PIA, grands programmes transversaux tels le DIM, les RHU 3 et 4, les projets sur appel d'offre générique ANR ou grants privés) qui n'ont pas encore donné lieu à leur intégrale exécution, que de nouveaux projets importants (RHU5 et projets européens).

Ce montant inclut **7M€ au titre de la subvention PIA-IHU demeurant à consommer** au titre des exercices 2023 et 2024. Il est en nette diminution de 6,5M€ liée à la consommation sur l'exercice 2022.

Les autres montants significatifs des **PCA sur subventions publiques (43M€** versus 29M€ en 2021) sont liés aux projets financés appels à projets génériques de l'ANR (au nombre de 72 actifs en 2022 représentant 10M€), aux projets de recherche hospitalo-universitaire RHU 5 Coviféron (9M€), RHU4 Atraction (6,3M€), European Commission EDITSCD (4M€), au DIM Thérapie génique (3,4M€), European Commission HDM Fun (1,2M€), RHU3 C'il LICO (1M€), au RHU4 Cosy (1M€), ainsi qu'à 5 projets INCA (1,7M€).

Les **PCA sur contributions financières s'élèvent à 6,1M€** dont Swiss Philanthropy Foundation (1,5M€), MSD Avenir pour le projet DEVODECODE (0,7M€), Fondation Bettencourt Schueller & Helebor pour la Chaire Prelude sur la douleur de l'enfant (0,9M€), MSD Avenir pour le projet Immunoclone (0,6M€), Additional Ventures (0,5M€), EB Research Partnership (EBRP) (0,5M€), la Polg Foundation (0,3M€) et toujours des projets financés par l'AFM Téléthon (0,3M€) et la Fondation pour la recherche médicale (0,3M€).

Les **PCA sur contrats industriels s'élèvent à 3,2M€** (sans compter 1 M€ constitué dans le report à nouveau au titre des contrats clos). 40 contrats sont actifs en 2022 et 10 nouveaux contrats ont été conclus au cours de l'exercice, représentant 0,5M€ de PCA nouvellement constitués sur l'année.

Dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales et autres dettes

Au sein des dettes fournisseurs, les dettes sur factures non parvenues se stabilisent à 2,7M€. Le reste des dettes fournisseurs progresse en 2022 du fait du rallongement des délais de paiement (**4,9M€** versus 2,4M€ en 2021).

Les dettes sociales et des dettes fiscales s'élèvent à 3,2M€ (opérations de TVA) et les autres dettes à 0,3M€ (versements Heroes décrits infra).

L'année 2022 est marquée par une dette exceptionnelle liée au versement vers une fondation dans le cadre du partage des produits générés par la vente d'une des œuvres mises aux enchères lors de la soirée de gala Heroes (200k€), en l'attente de la signature de la convention par les parties.

Aucune dette n'a une ancienneté supérieure à un an.

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers Dettes sur immo. et comptes rattachés TOTAL :				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 670 305	7 670 305		
Usagers avances reçues				
Dettes relatives au personnel	1 621 584	1 621 584		
État et autres collectivités publiques	1 609 250	1 609 250		
Conf., Fédération, Asso. & organ. appar				
Autres dettes	314 256	314 256		
TOTAL :	11 215 396	11 215 396		
TOTAL GÉNÉRAL	11 215 396	11 215 396		

Provisions sur l'ensemble des dettes

Parmi les dettes décrits au précédent paragraphe, certaines constituent des provisions de charges à payer. Ces provisions sont stables par rapport à 2021 :

- Des factures non parvenues à hauteur de 2,7M€,
- Des dettes fiscales et sociales pour 1,1M€.

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 735 515
Dettes fiscales et sociales	1 113 268
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	3 848 783

Notes relatives à certains postes du compte de résultat

Pour mémoire, le compte de résultat 2022 retrace l'ensemble des flux qui modifient positivement ou négativement la situation financière d'Imagine en 2022, retraçant les produits qui génèrent de la richesse et les charges qui viennent la réduire en permettant l'activité de l'Institut.

L'excédent est de **5 219 493 euros** en 2022 contre 2 549 469 euros en 2021 (3M€ en 2020, 122 k€ en 2019 et 970 k€ en 2018).

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2022	31/12/2021	%
Total Produits	41 338 267 €	29 582 213 €	40%
Total Charges	36 118 774 €	27 032 743 €	34%
Résultat	5 219 493 €	2 549 470 €	105%

1. Produits d'exploitation

Au 31 décembre 2022, le montant total des produits d'exploitation s'élève à **40 221 844 euros** contre **27 119 693 euros** en 2021, en progression de 48%.

Après neutralisation de l'effet spécifique sur les reprises de fonds dédiés, la progression des produits d'exploitation atteint 51% sur l'exercice 2022, tirée par les dons, mécénats et contributions financières (+8M€ soit +147%), les produits de plateformes (+0,4M€ soit +59%) et les subventions publiques d'exploitation (+1,8M€ soit +12%). Les autres produits demeurent au global stables (stabilité des contrats industriels de recherche translationnelle et contributions financières). Il est à noter une très forte progression aussi des produits liés aux contrats industriels de recherche clinique, passant de 146k€ à 404k€. Les produits de prestations de service sont marqués par des produits spécifiques en lien avec la soirée de gala Heroes (1,3M€) et la tombola réalisé en partenariat avec le Mondial de l'Auto (0,25M€)

L'augmentation de ces produits traduit la forte dynamique de l'institut, tant en termes de dynamique collective de levée de fonds publics et privés, qu'en termes de dynamique des équipes dans le rythme d'avancement des grands projets de recherche subventionnés.

Produits d'exploitation

	2022		2021		Variation 2022/2021	
	€	% Total	€	% Total	€	%
Chiffres d'affaires	4 441 191 €	11%	2 283 250 €	8%	2 157 941 €	95%
Subventions d'exploitation	17 130 329 €	43%	15 298 571 €	56%	1 831 758 €	12%
Contributions financières	2 687 163 €	7%	2 592 371 €	10%	94 792 €	4%
Transferts de charges	1 497 424 €	4%	1 472 516 €	5%	24 908 €	2%
Dons et générosité du publique	11 513 819 €	29%	3 045 485 €	11%	8 468 335 €	278%
Autres produits d'exploitation	3 348 €	0%	58 840 €	0%	- 55 493 €	-94%
<i>sous-total hors Chiffres d'affaires</i>	<i>32 832 083 €</i>	<i>82%</i>	<i>22 467 783 €</i>	<i>83%</i>	<i>10 364 299 €</i>	<i>46%</i>
Total produits d'exploitation (hors utilis° FD)	37 273 274 €	93%	24 751 033 €	91%	12 522 240 €	51%
Utilisation des fonds dédiés	2 948 570 €	7%	2 368 660 €	9%	579 910 €	24%
Total produits d'exploitation	40 221 844 €	100%	27 119 693 €	100%	13 102 151 €	48%

Les subventions publiques

Les subventions publiques atteignent 17,1M€ en 2022 versus 15,3M€ en 2021, en progression de 12% du fait de l'accélération du rythme d'avancement des projets d'envergure financés par les programmes RHU (recherche hospitalo-universitaire) des vagues 3, 4 et 5 (3,5M€ soit +1,3M€), fonds européens (2,2M€, soit +1,7M€), de la montée en puissance des résultats aux appels à projets génériques de l'ANR (+1,9M€ d'exécution et malgré la diminution de la consommation sur les fonds DIM Thérapie Génique.

Le montant présenté à l'éligibilité de la subvention PIA-IHU est porté à 6,6M€ (contre 7M€ en 2021). S'y ajoute un montant de 0,5M€ au titre de l'abondement Carnot (InnoGrants et professionnalisation de la gestion des partenariats avec le monde socio-économique) et de l'abondement FINDMED (ce dernier étant fléché notamment sur les nouveaux développements technologiques de la plateforme d'analyse en cellule unique Single Cell).

Les contributions financières

Cette catégorie de ressources regroupe les financements d'organismes privés à but non lucratif qui figuraient avant 2020 en dons et en subventions d'exploitation. Elles sont présentées plus bas avec les ressources issues de la générosité du public qu'elles viennent compléter.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comptabilise les contrats de collaboration industrielle, les prestations de services à destination des partenaires privés (contrats industriels, facturation du centre de séminaires et hébergement d'industriels) ainsi que les prestations réalisées par les plateformes *Imagine* (particulièrement Single Cell, Génomique, Base de données et IRM3T).

Au 31 décembre 2022, le montant de ces **prestations** s'élevait à **4 441 191 euros** contre **2 283 250 euros** en 2021.

Leur augmentation est liée aux ventes de la soirée Heroes (moments d'exception et tables pour 1,13M€).

Elle est également tirée par la croissance des **contrats industriels pré-cliniques et de recherche clinique (1,7M€ en 2022 versus 1,3M€ en 2021)**, l'inscription comptable de ces derniers s'établissant au regard du rythme d'avancement des projets.

La facturation des contrats industriels s'élève à 2M€ en 2022, en stabilité générale par rapport à 2021 mais en nette augmentation concernant les contrats de recherche clinique. Les produits constatés d'avance sur contrats industriels se sont accrus sur l'année 2022 passant de 2,5M€ à 3M€, sans compter les produits des contrats clos intégrés au report à nouveau pour 232k€.

Les recettes liées aux **redevances d'occupation** (hébergements industriels et gestion du centre de séminaire) sont en diminution de 32% ; un des industriels hébergés sur *Imagine* ayant déménagé fin 2021.

Enfin, les **recettes de plateformes (1M€ soit +0,4M€)** sont en très nette augmentation soit +59% concernant la facturation aux clients externes, seule visible au compte de résultat. Les plateformes ont au total généré **1,8M€** de recettes externes et internes (tant sur les projets gérés par la fondation que ceux dont les financements sont portés par les autres institutions fondatrices), soit +22% d'augmentation.

Ressources liées à la générosité du public et contributions financières

Les ressources liées aux dons, mécénats et contributions financières d'organismes à but non lucratif sont en très nette augmentation ; +8,5M€ en 2022 soit +150%.

	2022		2021		Variation 2022/2021	
	€	% Total	€	% Total	€	%
Dons manuels	6 654 919 €	117%	2 395 299 €	42%	4 259 620 €	178%
Mécénats	4 821 400 €	85%	640 000 €	11%	4 181 400 €	653%
Legs et assurances Vie	37 500 €	1%	10 185 €	0%	27 315 €	268%
Générosité du public	11 513 819 €	203%	3 045 485 €	54%	8 468 335 €	278%
Grants privés	816 325 €	14%	1 159 901 €	20%	- 343 576 €	-30%
Contributions financières des OBSL hors grants privés	1 433 540 €	25%	1 041 482 €	18%	392 058 €	38%
Mécénats industriels	137 056 €	2%	390 988 €	7%	- 253 932 €	-65%
Autres grants privés	300 242 €	5%	38 152 €	1%	262 090 €	687%
Contributions financières	2 687 163 €	47%	2 630 523 €	46%	56 640 €	2%
GP et Contributions financières des OBSL	14 200 982 €	250%	5 676 008 €	100%	8 524 974 €	150%

Les ressources liées à la générosité du public (11,5M€ versus 3M€ en 2021) sont en très nette augmentation.

Elles sont constituées pour 40% des ressources liées à la **soirée de Gala Heroes** dont 1,7M€ venant financer l'achat de l'upgrade de l'IRM 3T et 2,9M€ non fléchés et venant financé la feuille de route stratégique de l'institut.

Elles sont aussi constituées à 42% des **engagements des mécènes** inscrits en comptabilité pour leur montant pluriannuel (4,8M€) venant principalement financés la Chaire Dior portant sur la médecine sur mesure (1,5M€) et la Chaire Axa Tête et Cœur (3M€).

Les **grands donateurs** se sont de nouveau mobilisés sur l'année 2022 (1,1M€ en augmentation de 6% sur les dons non fléchés et venant financés la feuille de route stratégique).

Enfin, le **marketing** direct poursuit son développement. Le montant levé est porté à 0,8M€ versus 0,5M€ en 2021, soit une augmentation de 53%.

Les **contributions financières** sont celles des organismes à but non lucratif (associations, fondations ou fonds d'entreprises) et déploient des soutiens institutionnels ou sur appels d'offre ciblés.

Elles sont relativement stables (2,7M€ versus 2,6M€ en 2021), la dynamique étant tirée par les financements collectifs au bénéfice du projet de l'institut (1,4M€, non fléchés ou en soutien de programmes collectifs de la feuille de route stratégique de l'IHU). La consommation sur les appels à projets de fondation privées remportées par les équipes diminue légèrement (1,3M€ versus 1,5M€ en 2021, soit en diminution de 19%).

2. Charges d'exploitation

Au 31 décembre 2022, le montant total des charges d'exploitation s'élevait à **36 114 836 euros** versus **26 150 270 euros** en 2021 (+38%).

Leur augmentation est tirée par la progression des reports en fonds dédiés dont la neutralisation fait apparaître une progression des charges courantes de **10%**.

Charges d'exploitation

	2022		2021		Variation 2022/2021	
	€	% Total	€	% Total	€	%
Achats de marchandises	3 427 407 €	9%	2 492 184 €	10%	935 224 €	38%
Autres achats et charges externes	6 330 299 €	18%	5 834 916 €	22%	495 383 €	8%
Aides financières	4 343 695 €	12%	2 983 755 €	11%	1 359 940 €	46%
Impôts, taxes et versements assimilés	442 381 €	1%	418 269 €	2%	24 112 €	6%
Salaires et traitements	7 373 899 €	20%	6 760 102 €	26%	613 797 €	9%
Charges sociales	2 723 387 €	8%	2 549 830 €	10%	173 557 €	7%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 743 576 €	5%	1 925 331 €	7%	- 181 755 €	-9%
Reports en fonds dédiés	9 445 062 €	26%	2 948 570 €	11%	6 496 491 €	220%
Autres charges	285 129 €	1%	237 312 €	1%	47 817 €	20%
Total Charges d'exploitation	36 114 836 €	100%	26 150 270 €	100%	9 964 566 €	38%
Total Charges d'exploitation Hors Reports sur FD	26 669 774 €	74%	23 201 700 €	89%	3 468 074 €	15%

L'augmentation des charges est liée à la **croissance des contrats hébergés** sur subventions publiques ou recherche partenariale avec le monde socio-économique qui représentent 43% du budget et sont en augmentation de **+1,9M€** (+33%), dont **+1M€** au titre des reversements aux partenaires des consortiums sur financements RHU et EDITSCD).

Hors reversements partenaires, les croissances les plus importantes sont celles liées au démarrage de nouveaux projets (RHU5 Coviféron (249k€); la chaire Prelude financée par Helebor et la fondation Bettencourt Schueller (87k€), et l'accélération de projets déjà en cours (RHU4 Cosy (+176k€), RHU 4 Atraction (+128k€), le programme Tête et Cœur financé par le fonds Axa pour la recherche (+96k€) et tous les appels à projet de l'année 2021 (+724k€)

Les dépenses exécutées par la Fondation au titre des programmes de travail de la **feuille de route stratégique** de l'IHU, sont fondées sur les **financements de la subvention PIA-IHU et de la générosité du public mais également sur les grants transversaux** et sont en progression moindre que prévu conformément au pilotage serré exposé en introduction du présent document.

Sur les programmes de travail de la feuille de route stratégique, les principales augmentations sont liées :

- Aux dépenses de plateformes (+964k€) particulièrement la génomique (+416k€) et le Lab Tech (+226k€)
- A celles liées à la soirée de Gala Heroes (+328k€)
- A toutes les dépenses afférentes à l'exploration et exploitation de données (+178k€)
- La majorité des programmes de la feuille de route sur appels à projets sont également en très forte dynamique (+113k€ sur le programme WP05 - ressourcement scientifique particulièrement tiré par les projets accompagnés par l'accélérateur Springboard (+127k€), +184k€ sur le programme WP06 - formation par et à la recherche).

Néanmoins, quelques diminutions sur ces programmes sont constatées du fait du rythme d'avancement des projets financés (CrossLab, Nouvelles équipes, Innogrant, et master bioentrepreneur).

Il est aussi à noter une augmentation des dépenses relatives aux fonctions supports (+19%), en lien avec les dépenses exceptionnelles de la soirée Heroes mais également avec le développement et l'accompagnement nécessaires des différents services (notamment levée de fonds, communication, finances, exploitation et juridique).

Au total, les **dépenses de personnel** s'élèvent à **10,4M€** (versus 9,6M€ en 2021), charges et taxes incluses. Elles croissent de 7% en 2022. Cette croissance est celle des recrutements sur projets de la feuille de route de l'IHU (+9%), et notamment liée i) aux développements des plateformes et des équipes travaillant sur l'exploration et l'exploitation des données, ii) aux augmentations sur les programmes de formation (PhD International, PhD Thesis Award, MD-PhD), iii) à la dynamique de recrutement sur les programmes Springboard et Innogrant, iv) au recrutement de personnels sur les fonctions supports, y compris sur le département exploitation. Ces augmentations sont partiellement compensées par le retrait d'exécution sur les programmes Sabbatical, Nouvelles équipes et le master Bioentrepreneur.

Il est important de préciser que les dépenses de personnels des programmes de la feuille de route financées par un contrat hébergé spécifique sont de plus en plus importantes, passant de 4% en 2021 à 10% en 2022.

Les **consommables et services** sont en progression de 23%, tirés par les projets de la feuille de route de l'IHU (+18%) et par les dépenses sur contrats hébergés (+31%)

Concernant les **contrats hébergés**, les principales augmentations sont liées aux nouveaux projets Coviferon, Prelude mais surtout à une augmentation sur les projets en cours (RHU 4 Cosy, MSD Avenir – DEVODECODE, les appels à projet ANR 2021 ; les appels à projet antérieurs à 2021 étant en nette diminution).

Les **amortissements** sont en légère diminution du fait des moindres immobilisations sur l'exercice 2022 (dernière année d'amortissement de l'IRM 3T).

La **progression des dotations aux fonds dédiés** (+6,5M€) est tirée par celle des ressources liées à la générosité du public (1,7M€ constitués pour l'achat de l'upgrade de l'IRM 3T) et traduit la dynamique de mécénat (particulièrement 3M€ sur la Chaire Axa Tête et Cœur et 1,4M€ pour la Chaire Dior II).

3. Autres achats et charges externes

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes s'élève à **36 338 euros** versus 51 639 euros en 2021 :

- Honoraires afférents à la certification des comptes, soit 32 150 euros,
- Services autres que la certification des comptes (SACC) soit 4 188 euros en 2022 au titre des certifications spécifiques des subventions PIA-IHU et PIA-RHU,

4. Traitement comptable de l'aide ANR

Au titre du programme investissement d'avenir, l'ANR a accordé à l'Institut hospitalo-universitaire *Imagine*, au nom et pour le compte de l'Etat, une aide constituée de :

- 6 325 868 € de dotation consommable versée en 2011 en une seule fois,
- 58 403 295 € de montant prévisionnel d'intérêts générés par le placement de la dotation non consommable et versée annuellement conformément au calendrier de versement contractualisé

La dotation consommable et les intérêts générés sur la dotation non consommable sont gérés depuis le bilan 2020 au passif du bilan. Ils sont repris au fur et à mesure de la consommation des crédits, telle que déclarée à l'agence nationale pour la recherche chaque année,

- 17 000 000 € de dotation au titre du PIA II contractualisée en mars 2020 et dont le versement est soumis à un calendrier défini sur 2020-2025.

Les sommes à recevoir sont traitées à l'actif, en produits à recevoir, et les sommes restant à consommer sont inscrites au passif, en produits constatés d'avance.

Au cours de l'exercice 2022, **5 100 000 euros** ont été encaissés : **1 700 000 euros** au titre de la seconde tranche attendue pour l'année 2021, suspendue par l'ANR le temps d'approuver les dépenses éligibles 2020, et **3 400 000 euros** soit la somme prévue à l'échéancier de versement contractualisé avec l'ANR pour 2022.

Le compte de résultat 2022 reconnaît **6 558 056 euros en produits d'exploitation** au titre de la tranche 2022 de la subvention couvrant les dépenses éligibles dûment présentées à validation par l'ANR.

Les produits constatés d'avance à fin 2022 s'élèvent au passif du bilan à **7 024 313 euros au titre de la totalité de l'aide contractualisée demeurant à consommer sur 2023 et 2024.**

5. Résultat financier

	2022	2021
Charges financières	3 804 €	5 155 €
Différences négatives de change	3 804 €	4 330 €
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		825 €
Produits financiers	35 548 €	34 260 €
Autres intérêts et produits assimilés	34 735 €	20 435 €
Différences positives de change	814 €	13 825 €

6. Résultat exceptionnel

	2022	2021
Charges exceptionnelles	135 €	877 318 €
Pénalités, amendes	135 €	4 224 €
VNC d'éléments d'actis cédés		3 972 €
Dotations aux amortissements exceptionnels		
Autres charges exceptionnelles	- €	869 122 €
<i>Dont correction d'erreur</i>		869 122 €
1- Ajustement déclaration 2020 ANR PIA		403 521 €
2- Ajustement PCA contrats de recherche clinique		384 548 €
3- Ajustement PCA part investigateur pour la recherche clinique		81 053 €
Produits exceptionnels	1 080 875 €	2 428 260 €
Produits d'exercices antérieurs		
Quote-part subventions invest.	1 080 875 €	1 297 371 €
Autres produits exceptionnels	- €	1 130 889 €
<i>Dont correction d'erreur: Marges et intéressements sur contrats industriels clos antérieurement au 01/01/2021</i>		1 130 889 €

Notes – Autres informations

Informations sociales

Ventilation des effectifs au 31 décembre et en moyenne sur l'exercice 2022 :

TOTAL ETP - hors MàD, Bénévoles, Apprentis, Stages, Conventions d'accueil	2021	2022	Variation 2022/2021	
EFFECTIF au 31/12	163,7	187,0	23,34	14%
dont Femmes	95,4	119,4		
dont Hommes	68,3	67,6		
EFFECTIF moyen sur l'année au 31/12	155,9	173,1	17,16	11%
dont Femmes	89,9	109,3		
dont Hommes	66,0	63,7		

TOTAL ETP - avec MàD, Bénévoles, Apprentis, Stages, Conventions d'accueil	2021	2022	Variation 2022/2021	
EFFECTIF au 31/12	197,9	220,5	22,59	11%
dont Femmes	115,1	141,9		
dont Hommes	82,8	78,6		
EFFECTIF moyen sur l'année au 31/12	193,5	214,1	20,64	11%
dont Femmes	113,1	135,8		
dont Hommes	80,3	78,3		

La Fondation emploie 187 ETP au 31/12/2022 en nette augmentation (+14%) :

- 21% au titre des plateformes technologiques et de recherche clinique (Programme IHU WP1, WP2, WP3, WP4, contre 23% en 2021 et 25% en 2020),
- 9% au sein des laboratoires (Programme IHU WP5, contre 8% en 2021 et 11% en 2020),
- 10% sur les programmes de formation par et à la recherche (Programme IHU WP6, contre 9% en 2021 et 11% en 2020)
- 2% sur le programme sciences humaines et sociales (Programme IHU WP7, contre 1% en 2021 et 2020)
- 17% au titre des services support et de transfert de technologie (Programme IHU WP8 – identique à 2021 et contre 15% en 2020 et 2019)
- 36% sur contrats hébergés (industriels et grants fléchés WP9, contre 37% en 2021 et 34% en 2020),
- 5% au titre de l'exploitation du bâtiment et de ses infrastructures techniques et informatiques (WP10 – contre 4% en 2021 et 3% en 2020 et 2019).

Rémunérations des dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration de l'Institut ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs fonctions. Les deux plus hauts cadres dirigeants de la Fondation Imagine sont le président du Conseil d'administration et le Trésorier. Ils n'ont perçu, comme l'ensemble des membres, aucune rémunération et n'ont bénéficié d'aucun avantage en nature.

COMPTE D'EMPLOI ET DES RESSOURCES

La fondation fait appel public à la générosité au regard de l'article 3 de la loi du 7 août 1991.

Conformément aux articles 432-2 et 432-17 du NRC 2018-06, la dernière partie des annexes des comptes annuels constituent en la **présentation d'un compte de résultat par origine et destination (CROD) et un compte emploi ressources**.

Les règles d'élaboration du compte d'emploi des ressources (CER) et du compte de résultat par origine et par destination (CROD) ont fait l'objet de décision en conseil d'administration et sont présentées ci-après.

Principes généraux d'établissement

Les conventions comptables appliquées sont les mêmes que pour le bilan et le compte de résultat. Les règles évoquées ci-après correspondent aux spécificités du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte emploi ressources (CER).

Le CROD est un document mis en place par le NRC 2018-06, produit à compter des comptes au 31/12/2020. Il est établi à partir des données comptables arrêtées au 31/12/2022. Il recense l'ensemble des ressources et des emplois de l'institut et se présente en deux parties. La première partie présente l'intégralité des ressources et des charges de l'institut et la seconde partie détermine l'emploi spécifique des fonds liés à la générosité du public.

Les missions sociales d'*Imagine* sont la recherche, les soins innovants, l'enseignement, la formation, la communication scientifique et le transfert de technologie.

Concernant le CROD :

Le CROD distingue trois catégories de ressources :

1. Les **produits liés à la générosité du public**, présentés strictement et conformément au NRC 2018-06.
 - Les dons et mécénats sont ceux des personnes privées physiques ou morales (excluant pour ces dernières, les organismes à but non lucratif),
 - Le mécénat est distingué en ce que les fonds ont fait l'objet d'une contractualisation avec le mécène,
2. Les **produits non liés à la générosité du public** sont de deux ordres :
 - Les contributions financières, il s'agit des fonds perçus d'organismes à but non lucratifs (associations, fondations et fonds de dotation), une partie de ces fonds était traditionnellement considérée comme du mécénat ou des dons dans les comptes de la Fondation,
 - Les **autres produits non liés à la générosité du public** recouvrent les autres recettes d'exploitation qui n'appartiendraient ni aux deux catégories précédentes ni aux subventions et autres concours publics (contrats industriels, recettes de plateformes, transferts de charges),
3. Les **subventions et autres concours publics** (tous concours apportés par des personnes publiques).

Le CROD distinguent les types d'emplois suivants :

- Les **missions sociales** relatives aux dépenses concourant directement aux activités scientifiques de l'institut, conformément à son objet social,
- Les **frais de recherche de fonds liés à la générosité du public**,
- Les **frais de recherche d'autres fonds**, nouvelle catégorie que les documents comptables précédents ne distinguaient pas,
- Les **frais de fonctionnement**.

Ces quatre lignes de dépenses sont déterminées de manière analytique et comptablement poste par poste.

L'affectation des charges de personnel a été établie par répartition fine des personnels, pour tout ou partie de leur temps de travail, aux missions sociales, à la recherche de fonds et au fonctionnement.

Les frais d'exploitation du bâtiment ont été affectés aux missions sociales, à la recherche de fonds et au fonctionnement, au regard des effectifs temps plein valorisés pour chacune de ces missions.

Concernant le Compte Emploi – Ressources

Le Conseil d'Administration a décidé que les ressources issues de la générosité du public seraient affectées par ordre de priorité, sauf affectation particulière du donateur :

- a. Aux missions sociales, à hauteur de 90 %,
- b. Aux frais de fonctionnement, à hauteur de 5 %,
- c. Aux frais de recherche de fonds, à hauteur de 5 %.

Ce principe a été maintenu pour le bilan 2022.

Les ressources issues de la générosité du public s'élèvent à **11,5M€** en 2022.

Ces ressources viennent financer les missions sociales collectives (programmes stratégiques de la feuille de route de l'IHU) non couvertes par la subvention de l'IHU au titre du PIA ou au titre des autres subventions publiques collectives (dont Carnot) à hauteur de **4 366 593 euros** et couvrent par ailleurs l'exécution en 2022 des projets de recherche spécifiques pour **616 531 euros** (dons et mécénats fléchés).

Enfin, **7 467 803 euros** ont été constitués en fonds dédiés à la fin de l'exercice pour utilisation les années futures au titre des projets de recherche spécifiques à financement fléché.

Modalités de passage des comptes annuels au CROD et au CER

1. Calcul du solde de ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

L'application du règlement ANC n° 2018-06 a nécessité la mise en place d'un calcul afin de redéfinir le solde de ressources liées à la générosité du public en début d'exercice. Ce calcul a été effectué en conformité avec l'article 432-19 précisant que « le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs. »

En raison du modèle économique de la fondation, il a été considéré que le montant des fonds propres constitué par des ressources issues de la générosité du public et que les immobilisations financées par des fonds issus de la générosité du public étaient nulles. Ainsi, le solde initial de ressources issues de la générosité du public s'élève à 0 €.

2. Le CROD

Partie A – Produits et charges par origine et destination

A - Produits et charges par origine et destination	Exercice 2022		Exercice 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC				
1.1. Cotisations sans contrepartie				
1.2. Dons, legs et mécénat	11 513 819 €	11 513 819 €	3 045 485 €	3 045 485 €
- Dons manuels	6 654 919 €	6 654 919 €	2 395 299 €	2 395 299 €
- Legs, donations et assurance-vie	37 500 €	37 500 €	10 185 €	10 185 €
- Mécénat	4 821 400 €	4 821 400 €	640 000 €	640 000 €
1.3. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIÉS A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC	8 560 178 €		7 520 384 €	
2.1. Cotisations sans contrepartie				
2.2. Parrainage des entreprises				
2.3. Contributions financières sans contrepartie	2 687 163 €		2 592 371 €	
2.4. Autres produits non liés à la générosité du public	5 873 015 €		4 928 012 €	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	18 211 204 €		16 595 942 €	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	104 496 €		51 743 €	
5- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	2 948 570 €	1 490 789 €	2 368 660 €	851 004 €
TOTAL	41 338 267 €	13 004 608 €	29 582 213 €	3 896 489 €
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1. Réalisées en France	22 951 856 €	4 983 124 €	20 995 582 €	2 165 130 €
- Actions réalisées par l'organisme	19 006 784 €	4 983 124 €	18 011 827 €	2 165 130 €
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	3 945 072 €		2 983 755 €	
1.2. Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 581 406 €	276 840 €	1 063 077 €	120 285 €
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1 393 918 €	276 840 €	924 305 €	120 285 €
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	187 488 €		138 772 €	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 140 450 €	276 840 €	2 025 514 €	120 285 €
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			- €	
5 - IMPOTS SUR LES BENEFICES				
6 - REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	9 445 062 €	7 467 803 €	2 948 570 €	1 490 789 €
TOTAL	36 118 774 €	13 004 608 €	27 032 743 €	3 896 489 €
EXCEDENT OU DEFICIT	5 219 493 €	- €	2 549 470 €	- €

Partie B – contributions volontaires en nature

B - Contributions volontaires en nature	Exercice 2022		Exercice 2021	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
- Bénévolat	16 257 €	16 257 €	16 213 €	16 213 €
- Prestations en nature	2 703 525 €	2 703 525 €	102 907 €	102 907 €
- Dons en nature	50 776 €	50 776 €	78 547 €	78 547 €
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
- Prestations en nature				
- Dons en nature				
TOTAL	2 770 558 €	2 770 558 €	197 667 €	197 667 €
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
- Réalisées en France	16 257 €	16 257 €	14 779 €	14 779 €
- Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	2 741 851 €	2 741 851 €	104 341 €	104 341 €
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	12 450 €	12 450 €	78 547 €	78 547 €
TOTAL	2 770 558 €	2 770 558 €	197 667 €	197 667 €

Le temps des bénévoles a été valorisé conformément à la réglementation.

Par ailleurs, des dons en lien avec les missions sociales ont été valorisés.

Ces contributions sont très significatives en 2022 et en très nette augmentation. Elles ont été majoritairement destinées à l'organisation de la soirée de Gala Heroes et au déploiement d'une grande campagne de notoriété pour l'institut (dont 2M€ d'espaces médias).

Présentation des ressources

- **Les Ressources collectées auprès du public**, pour un total de **11 513 819 euros** (versus 3 045 485 euros en 2021), sont composées de trois lignes :
 - Les dons manuels, pour un total de **6 654 919 euros** (versus 2 395 299 euros en 2021),
 - Mécénat, pour un montant de **4 821 400 euros** versus 640 000 euros en 2021,
 - Legs et donations et assurances vie pour **37 500 euros** versus 10 185 euros en 2021.
- Les **Produits non liés à la GP** sont de trois ordres :
 - **Les Subventions et autres concours publics** se composent notamment des fonds IHU et autres subventions publiques ANR et Région Ile de France pour un montant de **18 211 204 euros** (versus **12 547 918 euros** en 2021),
 - Les **Contributions financières** pour un montant total de **2 687 163 euros** (versus **2 592 371 euros** en 2021). Elle regroupe les fonds d'associations, de fonds de dotation et des fondations,

- Les autres produits non liés à la générosité du public pour un montant de **5 873 015 euros** (versus **4 928 012 euros** en 2021). Ils sont constitués des produits des prestations de service, ventes, et transferts de charges d'exploitation.

Le total des ressources de l'exercice hors fonds dédiés inscrit au compte de résultat est donc de **38 389 697 euros** (versus **27 213 553 euros** en 2021) auxquels s'ajoute le report des ressources affectées non utilisées sur les exercices précédents **2 948 570 euros** (versus **2 368 660 euros** en 2021, les subventions publiques y figurant alors) soit un total général de **41 338 267 euros** (versus **29 582 213 euros** en 2021).

Présentation des emplois

Les emplois présentent un montant total général de **36 118 774 euros** (versus 27 032 743 euros en 2021). Le CROD relate l'excédent dégagé. Le CER ne dégage aucun excédent.

Les emplois totaux sont consacrés :

- à **90%** aux missions sociales (incluant la constitution de fonds dédiés) versus 88% en 2021,
- à **4%** aux frais de recherche de fonds qui se décomposent en deux blocs (frais de recherche de fonds liés à la GP pour 3% et frais de recherche d'autres fonds pour moins de 1%), à l'identique de 2021,
- et à **6%** consacrés à l'ensemble des frais de fonctionnement (versus 7% en 2021).

Les missions sociales (hors fonds dédiés) s'élèvent à **22 951 856 euros** (versus 20 995 582 euros en 2021 soit +9%). Ce montant est obtenu par le retraitement en comptabilité des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat et affectés aux missions sociales.

Les reports en fonds dédiés s'élèvent à **9 445 062 euros** (versus 2 948 570 euros en 2021).

3. Le Compte Emploi – Ressources

Le Compte Emploi-Ressources (CER) présente l'emploi spécifique des fonds liés à la générosité du public.

Le CER 2022 ne dégage aucun excédent. Il est présenté en conformité des préconisations d'utilisation votées par le Conseil.

7 467 803 euros de fonds dédiés sont constitués sur les ressources issues de la générosité du public sur l'année 2022 (versus 1 490 789 euros en 2021)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2022	2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	2022	2021
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France	4 983 124 €	2 165 130 €	1.1. Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	4 983 124 €	2 165 130 €	1.2. Dons, legs et mécénat	11 513 819 €	3 045 485 €
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		- €	- Dons manuels	6 654 919 €	2 395 299 €
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurance-vie	37 500 €	10 185 €
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	4 821 400 €	640 000 €
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	276 840 €	120 285 €			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	276 840 €	120 285 €			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources		- €			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	276 840 €	120 285 €			
TOTAL EMPLOIS	5 536 805 €	2 405 700 €	TOTAL RESSOURCES	11 513 819 €	3 045 485 €
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPECIATIONS			2 - REPRISSES SUR PROVISIONS ET DEPECIATIONS		
5 - REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	7 467 803 €	1 490 789 €	3- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 490 789 €	851 004 €
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	13 004 608 €	3 896 489 €	TOTAL	13 004 608 €	3 896 489 €

			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	0,00 €	
			(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public		- €
			Impact application du nouveau règlement comptable		- €
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		- €

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2022	2021		2022	2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	16 257 €	14 779 €	1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 770 558 €	197 667 €
- Réalisées en France	16 257 €	14 779 €	- Bénévolat	16 257 €	16 213 €
- Réalisées à l'étranger			- Prestations en nature	2 703 525 €	102 907 €
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	2 741 851 €	104 341 €	- Dons en nature	50 776 €	78 547 €
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	12 450 €	78 547 €			
TOTAL	2 770 558 €	197 667 €	TOTAL	2 770 558 €	197 667 €

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2022	2021
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	1 490 789 €	851 004 €
(-) Utilisation	-1 490 789 €	- 851 004 €
(+) Report	7 467 803 €	1 490 789 €
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	7 467 803 €	1 490 789 €